



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Exercice clos le 31 décembre 2016



Le présent document constitue le rapport financier annuel prévu par l'article L451-1-2 du code monétaire et financier. Il a été déposé auprès de l'autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur le site Internet d'Afone le 27 Avril 2017.

## SOMMAIRE

PERSONNE RESPONSABLE .....	3
I - COMPTES CONSOLIDES 2016.....	4
II - ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....	8
III - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	35
IV - COMPTES SOCIAUX 2016 .....	38
V - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX .....	42
VI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....	55
VII - RAPPORT DE GESTION 2016 .....	58
VIII - RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES .....	84
IX - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES .....	98
X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	92
XI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	104
XII - COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	107

## PERSONNE RESPONSABLE

PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT

---

*Le Président Directeur Général*

Monsieur Philip FOURNIER

### DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

---

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »*

Le 27 Avril 2017

Philip FOURNIER



## I – COMPTES CONSOLIDES 2016

### 1. Etat de la situation financière consolidée du Groupe Afone au 31 décembre 2016

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	2.2.1 / 4.1	14 582	16 467
Immobilisations incorporelles	2.2.2 / 4.2	1 268	1 738
Immobilisations corporelles	2.2.3 / 4.3	6 342	10 547
Titres mis en équivalence	4.4	1 164	1 223
Part non courante des créances liées au financement	2.2.4 / 4.5	2 101	1 901
Autres actifs financiers non courants	2.2.5 / 4.6	540	260
Actifs d'impôts différés	2.2.7 / 4.25	1 535	205
<b>Actifs non courants</b>		<b>27 533</b>	<b>32 341</b>
Stocks	2.2.8 / 4.7	1 829	1 547
Créances clients et autres débiteurs	2.2.9 / 4.8	14 833	15 614
Part courante des créances liées au financement	2.2.4 / 4.5	1 322	1 315
Créances d'impôts courants		1 404	521
Autres actifs courants	2.2.10 / 4.9	948	862
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.2.11/4.10	11 868	16 470
<b>Actif courant</b>		<b>32 204</b>	<b>36 329</b>
Actifs détenus en vue de la vente			
<b>Total Actif</b>		<b>59 736</b>	<b>68 669</b>

PASSIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>	2.2.12 / 4.11		
Capital social		537	564
Réserves liées au capital		34 242	34 666
Résultat part du groupe		-3 428	2 695
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		150	86
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>31 502</b>	<b>38 012</b>
Emprunts à long terme	2.2.13/4.13	2 959	1 916
Passifs d'impôts différés	2.2.7		160
Provision à long terme	2.2.15/4.12	1 255	1 359
Autres passifs non courants	2.2.16 /4.14	2 682	2 492
<b>Passifs non courants</b>		<b>6 897</b>	<b>5 927</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	4.15	16 534	21 030
Autres dettes courantes	4.16	2 249	2 049
Emprunts à court terme			
Part courante des emprunts à long terme	2.2.13/4.13	2 555	1 650
Impôts exigibles			
Provision à court terme	4.12		
<b>Passifs courants</b>		<b>21 338</b>	<b>24 730</b>
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
<b>Total Passif</b>		<b>59 736</b>	<b>68 669</b>

## 2. Etat du résultat consolidé

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.17	<b>50 637</b>	<b>49 888</b>
Achats consommés	4.18	-32 491	-29 584
Charges de personnel	4.20	-11 727	-10 964
Charges externes	4.19	-7 591	-7 079
Impôts et taxes		-946	-959
Dotations aux amortissements		-3 720	-3 598
Dotations aux provisions	4.21	135	115
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	1 141	1 132
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-4 561</b>	<b>-1 048</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.27	4 687	4 370
<b>Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés mises en équivalence</b>		<b>126</b>	<b>3 321</b>
Autres produits et charges opérationnels	4.23	-6 654	291
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-6 527</b>	<b>3 612</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.24	109	109
Coût de l'endettement financier brut	4.24	-55	-51
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	4.24	<b>54</b>	<b>58</b>
Autres charges financières	4.25	-227	-259
Autres produits financiers	4.25	1 843	581
<b>Charge d'impôt</b>	4.26	<b>1 492</b>	<b>-1 279</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>-3 365</b>	<b>2 714</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>-3 365</b>	<b>2 714</b>
. attribuables aux actionnaires d'AFONE		-3 428	2 695
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		63	19
Résultat par action		-0,638 €	0,478 €
Résultat dilué par action		-0,642 €	0,475 €

## 3. Etat du résultat global consolidé

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat net</b>	<b>-3 365</b>	<b>2 714</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		
Impôt sur les éléments non recyclables		
<b>Total éléments non recyclables en résultat (a)</b>		
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur les éléments recyclables		
<b>Total éléments recyclables en résultat (b)</b>		
<b>Autres éléments du résultat global (a+b)</b>		
<b>Résultat GLOBAL Consolidé</b>	<b>-3 365</b>	<b>2 714</b>
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère	3 428	2 694
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	63	19

#### 4. Etat des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'Euros	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	4.27.1	-885	2 764
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		4 746	4 780
- Impôts versés (B)		-881	-1 695
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C) <sup>(1)</sup>	4.27.2	-2 395	504
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>		<b>586</b>	<b>6 353</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.27.3	-4 852	-2 826
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		31	33
+/- Incidence des variations de périmètre	4.27.4	0	664
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.27.5	-195	300
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers			
+ Cession d'actifs financiers	4.27.6	891	
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>		<b>-4 125</b>	<b>-1 830</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-996	-1 450
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et aux dépôts de garantie		4 142	3 681
- Remboursement d'emprunts et dépôts de garantie		-2 004	-1 586
- Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers (y compris contrats de location financement)		-55	-50
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-2 149	-1 830
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>		<b>-1 062</b>	<b>-1 234</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>		<b>-4 602</b>	<b>3 290</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	4.10	16 470	13 181
<b>Trésorerie de clôture</b>	4.10	11 868	16 470

<sup>(1)</sup> En mars 2016, la trésorerie générée par les recharges par carte bancaire de l'activité mobile, encaissée par AFONE pour META Lfone (mise en équivalence), a été intégrée à l'activité d'AFONE PAIEMENT. Il en résulte un transfert de 2 712 K€ de dettes d'AFONE envers META Lfone vers les comptes de cantonnement de l'activité paiement, ces derniers étant présentés en moins de la trésorerie disponible s'agissant de fonds appartenant à la clientèle (Cf §4.10). Hors cet élément de présentation, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à + 2 989 K€.

## 5. Etat de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'Euros	Capital	Réserves et résultat consolidé	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AFONE	Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres 31 décembre 2014</b>	<b>589</b>	<b>38 572</b>	<b>-480</b>	<b>-</b>	<b>38 508</b>	<b>171</b>	<b>38 681</b>
Opérations sur capital	- 25				- 25		- 25
Opérations sur titres auto-détenus		- 1 314	-111		-1 425		- 1 425
Dividendes		- 1 830			-1 830		- 1 830
Résultat global pour la période		2 713			2 695	18	2 713
Autres variations		-102				-103	-103
Variation de périmètre					-		-
<b>Capitaux propres 31 décembre 2015</b>	<b>564</b>	<b>38 039</b>	<b>-590</b>	<b>-</b>	<b>37 923</b>	<b>86</b>	<b>38 011</b>
Opérations sur capital	- 27	- 1 559	1 586		-		-
Opérations sur titres auto-détenus			-996		- 996		-996
Dividendes		- 2 149			-2 149		- 2 149
Résultat global pour la période		- 3 365			-3 428	63	- 3 365
Autres variations							-
Variation de périmètre					-		-
<b>Capitaux propres 31 décembre 2016</b>	<b>537</b>	<b>30 965</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 350</b>	<b>150</b>	<b>31 502</b>

## II – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**Les présents comptes consolidés concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.**

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 23 mars 2017.

Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 15 Juin 2017.

### 1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm))

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour le Groupe au 31 décembre 2016 :

- Amendement à IAS 19 : Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel
- Amendement à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 : Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables
- Amendement à IAS 1 : Amélioration des informations à fournir en annexe
- Améliorations annuelles des cycles 2010-2012
- Améliorations annuelles des cycles 2012-2014

Les amendements mentionnés ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Aucune des normes, interprétations ou amendements suivants n'a été appliqué par anticipation. Le Groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »
- IFRS 16 « Contrats de location »

Les autres normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.



## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE MONETICS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	ASTP	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	M.E.	50 %	50 %
TELECOM	AFONE PAIEMENT	I.G.	95%	95%
TELECOM	AFONE INFRASTRUCTURE	I.G.	100%	100%
TELECOM	FINLI	I.G.	100%	100%

La société COMGEFI a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la société AFONE INFRASTRUCTURE au début de l'exercice.

#### Variation de périmètre

Au cours de l'exercice, le Groupe Afone a créé la société FINLI. Cette société est sans activité sur l'exercice 2016.

### 2.2. Notes sur les méthodes comptables

#### 2.2.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.2.6.

### 2.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité et, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

#### **a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises**

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services (devenue Afone Monetics en 2013), sont complètement amortis.

#### **b) Autres actifs incorporels acquis**

Les autres actifs incorporels acquis ne sont pas significatifs.

#### **c) Frais de développement**

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

#### **d) Instanciation MVNO**

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le Groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est complètement amorti.

#### *2.2.2. Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

<b>Désignation</b>	<b>Durée</b>
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrévocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et faisait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives. Cet actif a fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle durant l'exercice 2016, le Groupe considérant que les avantages économiques futurs attendus ne justifiaient plus la valeur nette comptable de cet actif.

#### *2.2.4. Créances liées aux financements*

##### **Contrats de location**

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

#### *2.2.5. Autres actifs financiers*

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêt des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

### *2.2.6. Tests de dépréciation*

Les écarts d'acquisition (goodwill) et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations.

Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. La valeur nette comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs corporels et le besoin en fonds de roulement.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La centralisation et la mutualisation des services fonctionnels et opérationnels du secteur TELECOM a conduit au regroupement des UGT de ce secteur pour la réalisation des tests de dépréciation. Ce regroupement représente en effet le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne. Le secteur constitution de parc est analysé comme une UGT comprenant tous les actifs et passifs de ce secteur pour le test de dépréciation du goodwill de cette UGT.

Les tests de dépréciation privilégient la valeur d'utilité calculée selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow). En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 8,20% a été retenu au 31 décembre 2016, contre 7,50% au 31 décembre 2015. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 0,5%.

### *2.2.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts*

Le Groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le Groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le Groupe AFONE s'est placé sous le régime de l'intégration fiscale visé aux articles 223 A et suivants du CGI.

Les sociétés concernées sont : Afone, Afone Sécurité, Afone Monetics, Afone Infrastructure, Afone Paiement et ASTP.

La société META-LFONE est transparente fiscalement et AFONE, en tant qu'associé, est imposé sur 50 % de ses résultats.

#### *2.2.8. Stocks*

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur actuelle des stocks, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure à la valeur brute.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

#### *2.2.9. Créances clients*

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

#### *2.2.10. Autres créances courantes*

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

#### *2.2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières, de placement et fonds communs de placement, de dépôts à terme dont le risque de changement de valeur est négligeable.

#### *2.2.12. Capitaux propres consolidés*

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession ou en cas d'annulation, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

#### *2.2.13. Emprunts long terme*

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

#### *2.2.14. Provisions*

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

#### *2.2.15. Autres passifs non courants*

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

#### *2.2.16. Présentation des états financiers*

Le résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants

- Les pertes de valeur et les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

#### *2.2.17. Reconnaissance des revenus*

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « Télécom » représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

### **2.3. Date d'arrêté des comptes**

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

## **3. Informations sectorielles**

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs ont été retenus en fonction des indicateurs examinés par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux secteurs principaux :

- Secteur Telecom :  
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom, monétiques et paiement commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique, activité de régie publicitaire).
  
- Secteur Constitution de parcs :  
L'activité « constitution de parcs » regroupe les activités de télésurveillance.

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2016	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter-secteur
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>50 637</b>	<b>44 902</b>	<b>6 746</b>	<b>-1 011</b>
Achats consommés	-32 491	-31 197	-1 716	422
Charges de personnel	-11 727	-8 592	-3 135	
Charges externes	-7 591	-6 566	-1 601	576
Impôts et taxes	-946	-816	-130	
Dotations aux amortissements	-3 720	-3 010	-710	
Dotations aux provisions	135	95	40	
Autres produits et charges d'exploitation	1 141	424	717	
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>4 687</b>	<b>4 687</b>		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>126</b>	<b>-72</b>	<b>211</b>	<b>-12</b>
Autres produits et charges opérationnels	-6 654	-6 654		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6 527</b>	<b>-6 726</b>	<b>211</b>	<b>-12</b>
Coût de l'endettement financier net	<b>54</b>	<b>82</b>	<b>-38</b>	<b>12</b>
Autres produits et charges financiers	1 616	1 625	-9	
Charge d'impôt	1 492	1 564	-72	
<b>Résultat net</b>	<b>-3 365</b>	<b>-3 455</b>	<b>92</b>	<b>0</b>
. part du groupe	-3 428	-3 521	94	0
. intérêts minoritaires	63	63		

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2015	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter-secteur
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>49 888</b>	<b>44 507</b>	<b>6 441</b>	<b>-1 061</b>
Achats consommés	-29 584	-28 304	-1 624	345
Charges de personnel	-10 964	-8 058	-2 905	
Charges externes	-7 079	-6 103	-1 689	714
Impôts et taxes	-959	-831	-128	
Dotations aux amortissements	-3 598	-2 800	-798	
Dotations aux provisions	115	135	-21	
Autres produits et charges d'exploitation	1 132	488	644	
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>4 370</b>	<b>4 370</b>		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 321</b>	<b>3 403</b>	<b>-80</b>	
Autres produits et charges opérationnels	291	291		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 612</b>	<b>3 694</b>	<b>-80</b>	
Coût de l'endettement financier net	<b>-58</b>	<b>69</b>	<b>-11</b>	
Autres produits et charges financiers	322	369	-47	
Charge d'impôt	-1 279	-1 350	72	
<b>Résultat net</b>	<b>2 714</b>	<b>2 782</b>	<b>-66</b>	
. part du groupe	2 694	2 764	-66	
. intérêts minoritaires	19	19		



**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016 par secteur d'activité**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>TELECOM</b>	<b>CONSTITUTION DE PARCS</b>	<b>Inter-secteur</b>
Ecart d'acquisition	14 582	11 585	2 997	
Immobilisations incorporelles	1 268	496	772	
Immobilisations corporelles	6 342	4 459	1 883	
Titres mis en équivalence	1 164	1 164		
Part non courante des créances liées au financement	2 101	2 101		
Autres actifs financiers non courants	540	540		
Titres de participations		5 100		-5 100
Actifs d'impôts différés	1 535	1 696	-	- 160
<b>Actifs non courants</b>	<b>27 533</b>	<b>27 141</b>	<b>5 653</b>	<b>- 5 260</b>
Stocks	1 829	964	865	
Créances clients et autres débiteurs	14 833	12 564	2 466	- 197
Part courante des créances liées au financement	1 322	1 322		-
Créances d'impôts courants	1 404	1 377	34	-7
Autres actifs courants	948	1 754	35	- 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 868	11 312	556	-
<b>Actifs courants</b>	<b>32 204</b>	<b>29 293</b>	<b>3 956</b>	<b>- 1 045</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>TELECOM</b>	<b>CONSTITUTION DE PARCS</b>	<b>Inter-secteur</b>
Emprunts à long terme	2 959	2 842	117	
Passifs d'impôts différés	-		160	- 160
Provision à long terme	1 255	1 095	161	
Autres passifs non courants	2 682	2 702	- 20	
<b>Passifs non courants</b>	<b>6 897</b>	<b>6 639</b>	<b>418</b>	<b>-160</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	16 534	13 811	2 920	- 197
Autres passifs courants	2 249	669	2 422	- 842
Emprunts à court terme	-			-
Part courante des emprunts à long terme	2 555	2 088	467	-
Impôts exigibles	-	-		-
Provision à court terme	-	-		-
<b>Passifs courants</b>	<b>21 338</b>	<b>16 568</b>	<b>5 808</b>	<b>- 1 038</b>

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>TELECOM</b>	<b>CONSTITUTION DE PARCS</b>	<b>Inter-secteur</b>
Ecarts d'acquisition	16 467	13 470	2 997	
Immobilisations incorporelles	1 738	742	996	
Immobilisations corporelles	10 547	9 004	1 543	
Titres mis en équivalence	1 223	1 223		
Part non courante des créances liées au financement	1 901	1 901		
Autres actifs financiers non courants	260	260		
Titres de participations		5 100		-5 100
Actifs d'impôts différés	205	205	-	
<b>Actifs non courants</b>	<b>32 341</b>	<b>31 905</b>	<b>5 536</b>	<b>-5 100</b>
Stocks	1 547	707	839	
Créances clients et autres débiteurs	15 614	14 340	2 163	-889
Part courante des créances liées au financement	1 315	1 315		-
Créances d'impôts courants	521	521	94	-94
Autres actifs courants	862	1 062	25	-225
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 470	15 441	1 029	-
<b>Actifs courants</b>	<b>36 329</b>	<b>33 386</b>	<b>4 151</b>	<b>-1 208</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>TELECOM</b>	<b>CONSTITUTION DE PARCS</b>	<b>Inter-secteur</b>
Emprunts à long terme	1 916	1 333	583	
Passifs d'impôts différés	160	12	148	
Provision à long terme	1 359	1 224	134	
Autres passifs non courants	2 492	2 512	-20	
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 927</b>	<b>5 081</b>	<b>845</b>	<b>-</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	21 030	18 404	2 950	-323
Autres passifs courants	2 049	1 934	225	-110
Emprunts à court terme	-	-	-	-
Part courante des emprunts à long terme	1 650	1 183	467	-
Impôts exigibles	-	-	-	-
Provision à court terme	-	-	-	-
<b>Passifs courants</b>	<b>24 730</b>	<b>21 521</b>	<b>3 642</b>	<b>-434</b>

**TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2016 par secteur d'activité**

	31/12/2016	Télécom	Constitution de parcs
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-885</b>	<b>-1 868</b>	<b>983</b>
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	4 746	4 746	0
Impôts payés	-881	-795	-86
Incidence de la variation du BFR	-2 395	-2 397	3
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>586</b>	<b>-314</b>	<b>900</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 852	-3 988	-863
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	31	0
Incidence des variations de périmètre	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-195	-186	-9
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Cession d'actifs financiers	891	891	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-4 125</b>	<b>--3 253</b>	<b>-873</b>
Augmentation de capital	0	0	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-996	-996	
Emission d'emprunts	4 142	4 142	0
Remboursement d'emprunts	-2 004	-1 531	-473
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	-55	-27	-28
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-2 149	-2 149	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-1 062</b>	<b>-562</b>	<b>-500</b>
Variation de la trésorerie	-4 602	-4 129	-473

**TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2015 par secteur d'activité**

	31/12/2015	Télécom	Constitution de parcs
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 764</b>	<b>2 079</b>	<b>685</b>
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	4 780	4 780	0
Impôts payés	-1 695	-1 637	-58
Incidence de la variation du BFR	504	1 398	-894
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>6 353</b>	<b>6 621</b>	<b>-267</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 826	-2 128	-699
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	25	8
Incidence des variations de périmètre	664	664	0
Variation des prêts et avances consentis	300	300	0
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-1 830</b>	<b>-1 139</b>	<b>-691</b>
Augmentation de capital	0	0	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-1 450	-1 450	
Emission d'emprunts	3 681	2 281	1 400
Remboursement d'emprunts	-1 586	-1 230	-356
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	-50	-39	-11
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 830	-1 830	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-1 234</b>	<b>-2 267</b>	<b>1 033</b>
Variation de la trésorerie	3 290	3 214	76

## 4. Détail des comptes

### 4.1. Ecarts d'acquisition

Ecart d'acquisition	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Total UGT Telecom / Monetics	24 719	13 134	11 585	13 470
Total UGT Constitution de parc	2 997		2 997	2 997
<b>Total</b>	<b>27 716</b>	<b>13 134</b>	<b>14 582</b>	<b>16 467</b>

#### Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans plus une valeur terminale. La méthode se fonde sur les prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme par la Direction, notamment les perspectives futures de marchés et les évolutions du parc client par UGT.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 8,2% en 2016 contre 7,5% en 2015.

Le coût de la dette a été fixé à 2,5% avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2016	2015
Coût du capital	10,5%	12,3%
Coût de la dette après fiscalité	1,9%	2,4%
Poids des fonds propres	72,5%	50%
CMPC (arrondi)	8,5%	7,5%

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe Afone a fait une revue stratégique de son portefeuille d'activités. Dans le cadre de cette revue et compte tenu des évolutions technologiques prévisibles, le Groupe Afone a été amené à reconsidérer le positionnement de ses activités historiques de téléphonie fixe. Un test de dépréciation a été réalisé en tenant compte de ce positionnement et le groupe a décidé de constater une perte de valeur sur certains écarts d'acquisition en lien avec sa filiale Afone Infrastructure.

Il en résulte une dépréciation de 1 885 K€ des écarts d'acquisition.

#### **4.2. Immobilisations Incorporelles**

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		
Logiciels	2 352	2 095	257	509
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	8 495	7 950	545	703
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 168	703	465	525
<b>Total</b>	<b>12 275</b>	<b>11 007</b>	<b>1 268</b>	<b>1 738</b>

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2015	Acquisitions	Sorties ou Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2016
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	6 426	53	-4 127			2 352
Contrats activés	8 495					8 495
Autres Immobilisations incorporelles	1 182	4	-18			1 168
<b>Total</b>	<b>16 363</b>	<b>57</b>	<b>-4 145</b>			<b>12 275</b>

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2015	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2016
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 917	213	-4 035			2 095
Contrats activés	7 792	158				7 950
Autres Immobilisations incorporelles	657	46				703
<b>Total</b>	<b>14 625</b>	<b>417</b>	<b>-4 035</b>			<b>11 007</b>

#### **4.3. Immobilisations Corporelles**

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	291	192	99	118
Installations techniques	7 221	4 710	2 511	1 814
IRU	15 000	14 813	187	5 513
Autres	5 063	3 221	1 842	1 367
Immobilisation en cours	1 636		1 636	1 666
<b>Total</b>	<b>29 277</b>	<b>22 935</b>	<b>6 342</b>	<b>10 547</b>

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Afone a procédé à des tests fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Il est résulté de ces tests que la valeur d'utilité de l'IRU ne pouvait être justifiée. Une dépréciation exceptionnelle a été constatée à hauteur de 4 317 K€ afin de ramener la valeur de cet actif à sa valeur d'utilité.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le Groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/20 16
Terrains	66					66
Constructions	291					291
Installations techniques	5 488	1908	-175			7 221
IRU	15 000					15 000
Autres	9 928	1407	-6 272			5 063
Immobilisations en cours	1 666		-30			1 636
<b>Total</b>	<b>32 440</b>	<b>3 315</b>	<b>-6 477</b>			<b>29 278</b>

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles :

	31/12/2015	Dotations	Reprises ou cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2 016
Terrains						
Constructions	173	19				192
Installations techniques	3 674	1 158	-122			4 710
IRU	9 487	5 326				14 813
Autres	8 561	909	-6 249			3 221
<b>Total</b>	<b>21 894</b>	<b>7 412</b>	<b>-6 371</b>			<b>22 935</b>

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>518</b>	<b>342</b>	<b>176</b>	<b>1 796</b>	<b>1 796</b>	
Nouveau contrat						
Entrée dans le périmètre						
Dotations		19	-19			
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>518</b>	<b>361</b>	<b>157</b>	<b>1 796</b>	<b>1 796</b>	

#### **4.4. Participations dans les coentreprises**

	31/12/2014	Résultat	Distribution	Autre	31/12/2015	Résultat	Distribution	31/12/2016
META LFONE	1 630	4 375	4 780		1 223	4 687	4746	1 164
BRETAZONE	62	-5		-57				
<b>Total</b>	<b>1 692</b>	<b>4 370</b>	<b>4 780</b>	<b>-62</b>	<b>1 223</b>	<b>4 687</b>	<b>4746</b>	<b>1 164</b>

#### **Coentreprises significatives :**

Seule la société META LFONE est considérée comme significative. Les informations financières issues des comptes sociaux (et reprises à 100%) sont résumées ci-après :

<b>(En K€)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Actifs non courants		
Trésorerie	5 867	6 462
Autres actifs courants	9 690	8 476
<b>Total Actif</b>	<b>15 557</b>	<b>14 939</b>
Capitaux propres	2 526	2 692
Provisions pour risques et charges	591	562
Passifs courants	12 440	11 684
<b>Total Passif</b>	<b>15 557</b>	<b>14 939</b>

<b>Résultat (En K€)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Produits des activités ordinaires	32 592	31 497
Résultat opérationnel	9 190	8 773
Résultat net	9 326	8 892

<b>Réconciliation avec la valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Actif net de Meta Lfone	2 526	2 692
Divers retraitements propres au Groupe Afone	- 198	- 246
Actif net de Meta Lfone corrigé	2 328	2 446
Pourcentage de détention	50%	50%
Valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise	1 164	1 223

Dividende reçu de la coentreprise	4 746	4 780
-----------------------------------	-------	-------

#### **4.5. Créances liées au financement**

	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
	<b>non courant</b>	<b>courant</b>	<b>Total</b>	<b>non courant</b>	<b>courant</b>	<b>Total</b>
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	2 335	1 469	3 804	2 122	1 468	3 590
Dépréciations	-234	-147	-375	-221	-153	-375
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 101</b>	<b>1 322</b>	<b>3 429</b>	<b>1 901</b>	<b>1 315</b>	<b>3 215</b>

#### **4.6. Autres actifs financiers non courants**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts et cautionnements versés	231	260
Actions de préférence Visa Inc. à recevoir	233	
Paiement cession Visa différé	76	
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>260</b>

#### **4.7. Stocks et en-cours**

	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>
	<b>Valeur brute</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Stocks de matières et fournitures	829		829	815
En-cours de production	5		5	13
Stocks de marchandises	2 388	-1 393	994	719
<b>Total</b>	<b>3 222</b>	<b>-1 193</b>	<b>1 829</b>	<b>1 547</b>

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence et de l'état du produit.

#### **4.8. Créances clients et autres débiteurs**

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>
	<b>Valeur brute</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Clients et comptes rattachés	15 547	2 268	13 279	12 820
Créances sur personnel & Org. Sociaux	3		3	32
Créances fiscales - hors IS	939		939	2 377
Autres créances	897	286	611	385
<b>Total</b>	<b>17 387</b>	<b>2 554</b>	<b>14 833</b>	<b>15 614</b>

Pour les entités Afone et Afone Monetics une analyse créance par créance a été conduite afin d'estimer le risque de non recouvrement en fonction des actions menées en tenant compte, notamment, des avis émis par les avocats et des procédures en cours (interventions d'huissiers, liquidations et redressements judiciaires, estimation interne...).

Pour les autres entités, le risque est appréhendé selon la qualité du client (client sain ou douteux) puis un taux déterminé de manière statistique est appliqué.

Analyse de maturité des créances clients :

	<b>Non échues</b>	<b>Echues depuis moins de 180 jours</b>	<b>Echues entre 180 et 365 jours</b>	<b>Echues depuis plus de 365 jours</b>
Clients et comptes rattachés	12 274	1 599	188	1 081



#### **4.9. Autres actifs courants**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges constatées d'avance	948	862
<b>Total</b>	<b>948</b>	<b>862</b>

#### **4.10. Trésorerie**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 224	17 973
<i>dont SICAV et dépôts à terme</i>	8 214	10 011
<i>dont Disponibilités</i>	9 010	7 962
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>17 224</b>	<b>17 973</b>
Concours bancaires court terme		
<b>Total trésorerie nette avant compensation des comptes de cantonnement liés à l'activité bancaire</b>	<b>17 224</b>	<b>17 973</b>
Comptes créditeurs de la clientèle liés à l'activité bancaire d'AFONE PAIEMENT	-5 356	-1 502
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>11 868</b>	<b>16 470</b>

Dans le cadre de son activité bancaire, AFONE PAIEMENT collecte des flux pour les comptes de ses clients. La trésorerie présentée ci-dessus intègre la trésorerie nette acquise et disponible pour le groupe, soit les flux collectés diminués des flux à reverser aux clients nets des commissions perçues par le Groupe.

En mars 2016, la trésorerie générée par les recharges par carte bancaire de l'activité mobile, encaissée par AFONE pour META LFONE (mise en équivalence), a été intégrée à l'activité d'AFONE PAIEMENT. Il en résulte un transfert de 2 712 K€ de dettes d'AFONE envers META LFONE vers les comptes de cantonnement de l'activité paiement, ces derniers étant présentés en moins de la trésorerie disponible s'agissant de fonds appartenant à la clientèle.

Les SICAV sont inscrites à l'actif à leur valeur de marché (Juste valeur de niveau 1 : Cours de marché actif sur le même instrument).

#### **4.11. Capitaux propres**

Le capital social est composé de 5 373 186 actions après réduction de capital par annulation des actions propres. A la clôture de l'exercice précédent le capital était composé de 5 636 574 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,40 € par action, soit un montant global de 2 149 274,40 €.

#### **4.12. Provisions pour risques et charges**

<b>Nature</b>	31/12/2015	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2016
Provisions pour risques et charges	1 289	881	-845	-144		1 181
Provisions pour retraites	69	31	-27			73
<b>Total Provisions</b>	<b>1 359</b>	<b>912</b>	<b>-872</b>	<b>-144</b>		<b>1 255</b>
Dont part courante						
Dont part non courante	1 359					1 255

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la loi.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée (Avantages du Personnel). En raison du caractère non significatif des engagements de retraite, les gains et pertes actuariels dont l'inscription est prévue dans les Autres éléments du résultat global, n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte et sont inclus dans le résultat.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2016 et 2015 sont les suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Taux d'inflation	0 %	0 %
Taux de revalorisation des salaires	0,50%	0,50%
Age de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Taux de turn over	11,60 % à 19,56 %	11,60 % à 19,56 %
Table de mortalité	INSEE 2008-2010	INSEE 2008-2010
Taux d'actualisation	1,31%	2,04%

#### **4.13. Dettes financières**

	31/12/2016			31/12/2015		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
- Emprunts bancaires	2 959	2 555	5 513	1 916	1 650	3 565
- Dettes de crédit-bail						
<b>Total Emprunts</b>	<b>2 959</b>	<b>2 555</b>	<b>5 513</b>	<b>1 916</b>	<b>1 650</b>	<b>3 565</b>
Concours bancaires		0	0		0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 959</b>	<b>2 555</b>	<b>5 513</b>	<b>1 916</b>	<b>1 650</b>	<b>3 565</b>

La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois, une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence non significative.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

#### **4.14. Autres passifs non courants**

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 682	2 492
<b>Total</b>	<b>2 682</b>	<b>2 492</b>

#### **4.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs**

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 843	12 990
Dettes sur acquisition d'actifs	20	1 499
Dettes sociales	1 757	1 747
Dettes fiscales	3 234	3 944
Comptes courants	23	22
Autres dettes	657	827
<b>Total</b>	<b>16 534</b>	<b>21 030</b>

#### **4.16. Autres dettes courantes**

	31/12/2016	31/12/2015
Produits constatés d'avance (cf. note 2.2.17)	2 249	2 049
<b>Total</b>	<b>2 249</b>	<b>2 049</b>

#### **4.17. Chiffre d'affaires**

Secteur	31/12/2016	31/12/2015
Secteur Télécom	44 902	44 507
Secteur Constitution de parcs	6 746	6 441
Corrections inter-secteur	-1 011	-1 061
<b>Total</b>	<b>50 637</b>	<b>49 888</b>

#### **4.18. Achats consommés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Achat marchandises	2 686	1 950
Rétrocessions clients	2 433	2 593
Couts opérateurs	22 300	18 630
Autres	5 072	6 411
<b>Total</b>	<b>32 491</b>	<b>29 584</b>

#### **4.19. Charges externes**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Locations et charges locatives	1 134	1 189
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 351	1 028
Sous-traitance	2 899	2 107
Autres charges externes	2 208	2 753
<b>Total</b>	<b>7 591</b>	<b>7 079</b>

#### **4.20. Charges de personnel et effectif**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Rémunérations du Personnel	8 752	8 287
Charges sociales	2 975	2 676
<b>Total</b>	<b>11 727</b>	<b>10 964</b>

<b>Effectifs moyens</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Cadres	53	56
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	210	187
<b>Total</b>	<b>263</b>	<b>243</b>

#### **4.21. Dotations aux provisions**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dotation aux Provisions risques & charges	-197	-177
Reprises de provisions	332	377
Autres dépréciations	0	-86
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>115</b>

#### **4.22. Autres produits et charges d'exploitation**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Plus et moins-values courantes sur cessions	-156	-42
Production immobilisée	812	669
Autres charges diverses de gestion	-62	-178
Autres produits divers de gestion	547	683
<b>Total</b>	<b>1 141</b>	<b>1 132</b>

Les autres produits divers de gestion se décomposent de la façon suivante :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Indemnités reçues de prestataires		138
Dettes prescrites	370	281
Produits sur exercices antérieurs		
Autres	177	264
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>683</b>

#### **4.23. Autres produits et charges opérationnels**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépréciation IRU	-4 318	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-1 885	
Coûts relatifs à un litige client	-362	
Autres éléments non courants relatifs à des litiges	-89	291
<b>Total</b>	<b>- 6 654</b>	<b>291</b>

Le Groupe Afone a fait une revue stratégique de son portefeuille d'activités en 2016. Dans le cadre de cette revue et compte tenu des évolutions technologiques prévisibles, le Groupe Afone est amené à reconsidérer le positionnement de ses activités historiques de téléphonie fixe. Le Groupe Afone a procédé à des tests fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif et la valeur d'utilité.

La dépréciation des écarts d'acquisition de 1 885 K€ porte sur un goodwill spécifique aux services de télécommunications ethniques. Le calcul de la valeur de ce goodwill repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés de cette activité spécifique.

La dépréciation exceptionnelle à hauteur de 4 318 K€ de l'IRU repose sur le surplus d'avantages économiques résultant de la propriété du droit d'accès au réseau COMPLETEL sur la durée restant à courir de ce droit.

#### **4.24. Coût de l'endettement financier net**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	109	109
<b>Coût de l'endettement financier brut :</b>		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-55	-50
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	0	-1
<b>Sous-total coût de l'endettement brut</b>	<b>-56</b>	<b>-51</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>53</b>	<b>58</b>

#### **4.25. Autres produits et charges financiers**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Pertes/actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) <sup>(1)</sup>	201	220
Dot./Provisions sur actifs financiers <sup>(1)</sup>	6	
Autres charges financières	20	39
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>227</b>	<b>259</b>
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie <sup>(1)</sup>	602	581
Plus-values sur cession de titres non consolidés	1 200	
Rep./Provisions actifs financiers <sup>(1)</sup>		
Autres produits financiers	41	
<b>Total des autres produits financiers</b>	<b>1 844</b>	<b>581</b>

- L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

Le compte de résultat financier enregistre une plus-value de 1200 K€ portant sur la cession d'un titre de participation dans Visa Europe dont le prix de revient était quasi nul. La participation dans Visa Europe a été cédée contre un règlement composé de trois éléments : un paiement immédiat en trésorerie de 891 K€, un paiement différé en trésorerie suivant le 3ème anniversaire de la date de cession (76 K€) et une remise d'actions de préférence Visa Inc à intervenir dans un délai compris entre 4 et 12 ans. Les deux derniers éléments du prix sont inscrits dans le poste « Autres actifs financiers non courants.

#### **4.26. Tableau de fiscalité différée**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Impôts différés actifs</b>		
- Sur différences temporaires	250	245
- Sur déficits reportables	1 650	205
- Différence d'évaluation	158	131
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-523	-380
<b>Total</b>	<b>1 535</b>	<b>205</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
- Différence d'évaluation	153	168
- Sur différences temporaires	370	372
Incidence des compensations par entité	-523	-380
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>160</b>

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la limite des passifs d'impôt différé et sur la base des perspectives de recouvrement établies à partir des plans d'activité. L'horizon de recouvrement des impôts différés actifs reconnus est inférieur à 5 ans. Les impôts différés actifs sur les déficits reportables fiscalement fin 2016 se rapportent essentiellement au périmètre de l'intégration fiscale et, à hauteur de 205 K€ sur une partie des déficits d'Afone paiement antérieurs à son entrée dans l'intégration fiscale.

**Preuve d'impôts :**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat consolidé des sociétés intégrées	- 3 364	2 713
Impôt exigible	- 2	1 396
Variation des impôts différés	- 1 490	- 119
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 856</b>	<b>3 990</b>
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	- 1 619	1 330
Non activation d'impôts différés actifs		
Dépréciation des écarts d'acquisition	628	
Plus-values de cession non taxables	-352	
Reconnaissance d'impôts différés actifs		- 45
Crédits d'impôt	- 125	- 66
Autres différences	- 24	14
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>1 492</b>	<b>1 278</b>
<b>Charges d'impôts dans les comptes</b>	<b>1 492</b>	<b>1 278</b>

Les autres différences concernent essentiellement la taxe additionnelle.

**4.27. Tableau de flux de trésorerie***4.27.1. Capacité d'autofinancement*

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net total consolidé	- 3 365	2 713
Résultat des mises en équivalence	- 4 687	- 4 370
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	9 618	3 401
Résultats de cession	-1 013	-311
Charge d'impôt	-1 492	1 278
Coût de l'endettement financier	55	51
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-885</b>	<b>2 764</b>

*4.27.2. Besoin en fonds de roulement*

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Incidence de la variation des stocks	-282	131
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	706	-1 090
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-2 818	1 463
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-2 395</b>	<b>504</b>

La forte variation du besoin en fonds de roulement est liée au transfert de 2 712 K€ des comptes fournisseurs META LFONE (mise en équivalence) vers les comptes de cantonnement de l'activité paiement (cf §4.10).

#### 4.27.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	-28	-104
Installations techniques	-1 907	-1 554
Autres immobilisations corporelles	-1 407	-2 666
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 499	1 499
<b>Décaissements liés aux investissements</b>	<b>-4 852</b>	<b>-2 826</b>

#### 4.27.4. Variations de périmètre

	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie des entités entrées / sorties de périmètre ou changement de méthode d'intégration		64
Investissements en titres consolidés		
Cession de titres consolidés		600
Autres		
<b>Incidence de la variation de périmètre</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

#### 4.27.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2016	31/12/2015
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE MONETICS	1 863	2 103
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE MONETICS	-2 058	-1 805
Autres variations		2
<b>Total</b>	<b>-195</b>	<b>300</b>

#### 4.27.6 Cession d'actifs financiers

La cession d'actifs financiers concerne le paiement immédiat en trésorerie relatif à la cession de la participation dans Visa Europe.

#### **4.28. Rémunération des organes de direction**

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	354
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	347
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	4
Myriam DURAND GASSELIN	AFONE	Administrateur	4
<b>Total</b>			<b>709</b>

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.



#### **4.29. Montants des honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES				FIGEREC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	0	12	0 %	13%	48	52	67%	76%	48	52	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	88	82	100 %	87%	23	15	33 %	24%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-total	88	94	100%	100%	71	67	100%	100%	48	52	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### **4.30. Note relative au calcul du résultat dilué par action**

Calcul du résultat par action	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net, part du groupe (Milliers d'€)	- 3 428	2 695
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 339 420	5 676 484
Résultat par action	-0,642	0,475

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

#### **4.31. Distribution d'un dividende envisagée**

Le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2017 le paiement d'un dividende de 0,40 € par action dont 0,20 € a déjà été versé par voie d'acompte le 3 janvier 2017.

#### **4.32. Exposition aux risques de change et de taux**

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

#### **4.33. Autres risques**

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : Trois contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l'exercice 2016 (cf.infra),
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

#### **4.34. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels**

A la date d'arrêté des comptes, Afone est engagée dans plusieurs litiges. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime que lorsque les risques sont faibles, aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice

#### **4.35. Opérations avec des parties liées- Charges en compte de résultat**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sci Lincoln	202	202
Sci Imobordo	96	96
Sci Tour Saint Serge	749	815
<b>Total</b>	<b>1 047</b>	<b>1 113</b>

#### **5. Evénements postérieurs**

Néant.

### **III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Expertises & Services

80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC

Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A AFONE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

---

Expertises & Services

80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC

Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A. AFONE**

Société Anonyme au capital de 537 318.60 €  
Siège social : 11, place François Mitterrand  
49100 ANGERS

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les notes 2.2.6 et 4.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues, procédé à l'appréciation des estimations réalisées et vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VERIFICATION SPECIFIQUE


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services  
  
P. RIMMER

FIGEREC  
  
D. BOSSARD

## IV – COMPTES SOCIAUX 2016

### 1. Bilan et Compte de résultat (en K€)

ACTIF	2016			2015
	Brut	Amort	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
- Concessions, brevets et droits similaires	1 182	1 168	14	131
- Fonds commercial				18
- Autres immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
- Autres immobilisations corporelles	895	477	418	692
- Immobilisations en cours				
<i>Immobilisations financières :</i>				
- Autres participations	45 725	22 773	22 952	33 664
- Créances rattachées à des participations	875		875	1 375
- Autres immobilisations financières	33		33	33
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 710</b>	<b>24 418</b>	<b>24 292</b>	<b>35 913</b>
<i>Marchandises :</i>	40	2	38	85
<i>Créances :</i>				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Clients et comptes rattachés	6 949	86	6 863	8 473
- Autres créances	3 497		3 497	5 915
<i>Trésorerie :</i>				
- Valeurs mobilières	1 000		1 000	3 591
- Disponibilités	1 345		1 345	2 619
<i>Comptes de régularisation :</i>			0	
- Charges constatées d'avance	111		111	148
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 942</b>	<b>88</b>	<b>12 854</b>	<b>20 831</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61 652</b>	<b>24 506</b>	<b>37 145</b>	<b>56 744</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Capital Social	537	564
Prime d'émission	25 041	25 041
Réserve légale	62	62
Report à nouveau	13 489	9 699
Acompte sur dividendes	-1 074	-1 104
Résultat de l'exercice	-10 313	7 529
Provisions réglementées		38
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27 742</b>	<b>41 829</b>
Provisions pour risques		68
Provisions pour charges	25	18
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>25</b>	<b>86</b>
<i>Dettes financières :</i>		
- Emprunts et dettes auprès des Etb de crédit	921	1 768
- Emprunts et dettes financières divers	128	141
<i>Dettes d'exploitation :</i>		
- Avances et acomptes reçus sur commandes	55	55
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 500	10 651
- Dettes fiscales et sociales	1 721	2 149
<i>Dettes diverses :</i>		
- Autres dettes	0	13
<i>Comptes de régularisation :</i>		
- Produits constatés d'avance	53	51
<b>DETTES</b>	<b>9 378</b>	<b>14 828</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>37 145</b>	<b>56 744</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Vente de marchandises	24 977	34 366
Production vendue de services	1 111	3 867
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>26 088</b>	<b>38 234</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et provisions	187	4 088
Autres produits	219	213
Total Produits d'exploitation	26 494	42 535
Achats de marchandises	325	159
Variation de stocks	47	113
Autres achats et charges externes	24 251	39 934
Impôts, taxes et assimilés	469	476
Salaires et traitements	1 322	1 218
Charges sociales	421	384
Dotations aux amortissements sur immo.	490	1 197
Dotations aux provisions sur actifs circulants		14
Dotations aux provisions pour risques et charges	22	2
Autres charges	495	147
Total charges d'exploitation	27 842	43 645
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 348</b>	<b>-1 110</b>
Produits financiers de participations	9 246	7 780
Autres intérêts et produits assimilés	141	90
Reprises sur provisions		1 433
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de VMP	75	64
Total Produits financiers	9 462	9 367
Dotations financières aux amort. et provisions	19 006	
Intérêts et charges assimilés	95	354
Différence négative de change	1	1
Total Charges financières	19 102	355
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-9 640</b>	<b>9 012</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-10 988</b>	<b>7 902</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	68	
Produits exceptionnels sur opération en capital	279	7 713
Reprises sur provisions	38	5 512
Total Produits exceptionnels	385	13 225
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	8	44
Charges exceptionnelles sur opération en capital	270	12 856
Dotations aux provisions		
Total Charges exceptionnelles	278	12 900
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>107</b>	<b>325</b>
Impôts sur les bénéfices	-568	698
<b>RESULTAT</b>	<b>-10 313</b>	<b>7 529</b>



## 2. Flux de trésorerie en (en K€)

	2016	2015
Résultat net	-10 313	7 529
+/- Dotations aux amortissements et provisions	19 397	-5 798
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	9	5 145
<b>Capacité d'autofinancement (A)</b>	<b>9 092</b>	<b>6 876</b>
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel ) ( B )	-439	-2 506
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B) = (C)</b>	<b>8 653</b>	<b>4 370</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 294	-535
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	279	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-369	-62
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
+/- Variations des prêts et avances consentis	500	-1 375
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)</b>	<b>-7 884</b>	<b>-1 972</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-2 149	-1 829
+/- Augmentation réduction de capital	-1 587	-1 340
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et autres dettes assimilés	46	1 500
- Remboursements d'emprunts et autres dettes assimilés	-943	-1 105
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)</b>	<b>-4 633</b>	<b>-2 774</b>
+/- incidence des variations des cours des devises (F)		
Variation de Trésorerie (C+D+E+F)	-3 865	-376
Trésorerie d'ouverture	6 210	6 586
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 345</b>	<b>6 210</b>

## V- ANNEXES COMPTES SOCIAUX 2016

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'euros.

### 1. Faits marquants de l'exercice

La société Afone a fait une revue stratégique de son portefeuille d'activités en 2016. Dans le cadre de cette revue et compte tenu des évolutions technologiques prévisibles, le groupe Afone a été amené à reconsidérer le positionnement de ses activités historiques de téléphonie fixe.

Un test de dépréciation a été réalisé en tenant compte de ce positionnement et la société a décidé de constater une dépréciation des Titres Afone Infrastructure à hauteur de 16 939 k€.

Les titres Afone Monetics ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 2 067 k€ en corolaire d'un excédent de trésorerie distribué par cette filiale.

La comparabilité des comptes de l'exercice 2016 est impactée par le transfert de l'activité téléphonie fixe le 26/03/2015 à la filiale Afone Infrastructure. Elle est également impactée du fait que les ventes de recharges par internet (VAD – Ventes à distance) des cartes prépayées encaissées et inscrites en chiffre d'affaires chez Afone pour 13,5M€ en 2015 et en charge pour un montant sensiblement équivalent du fait de leur refacturation par META LFONE ne passent plus dans la société Afone depuis le 5 mars 2016.

### 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015).

Le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 homologué par arrêté du 4 décembre 2015 est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016. Son application n'a pas d'impact sur les comptes sociaux d'AFONE.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

#### **2.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables
- Instanciation MVNO	9 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

## **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Mobilier, Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

## **2.3. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation dans les filiales et à des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charges.

À chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses immobilisations financières.

Les indices de perte de valeur des titres de participation sont généralement des performances inférieures aux prévisions et des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Pour établir la valeur d'utilité des titres de participation, la société a recours à une approche multicritère tenant compte de l'actif net réévalué et des perspectives de rentabilité sur la base des cash-flows prévisionnels. L'appréciation de la valeur des titres tient compte également de la maturité de l'activité (par exemple si l'activité est dans une période de lancement, aucune dépréciation n'est constituée tant que la rentabilité future au regard des investissements n'est pas remise en cause) et de la valeur vénale de certains actifs détenus par la société filiale (ex : Fonds de commerce).

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à participations, les prêts, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risque est constituée.

## **2.4. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

### **2.5. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Concernant les créances clients, la provision pour dépréciation est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement. Une analyse individuelle des clients est donc réalisée à la clôture de l'exercice, une partie des créances fait l'objet d'une dépréciation en fonction de leur ancienneté.

### **2.6. Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme**

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de dépôts à terme et d'actions propres comptabilisés à leur valeur historique.

Sur la base de leur valeur de marché, ces valeurs mobilières peuvent être dépréciées.

### **2.7. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

### **2.8. Produits à recevoir**

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

### **2.9. Comptes de régularisation**

Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation.

### **2.10. Charges à payer**

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

### **2.11. Reconnaissance des produits**

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- Pour l'activité de holding, des prestations diverses rendues aux filiales.
- Pour l'activité de téléphonie mobile, des ventes des minutes consommées par les utilisateurs et des services afférents.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

### **2.12. Résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

## **3. Détail des comptes**

### **3.1. Immobilisations**

En date du 26 mars 2015, Afone a apporté à sa filiale Afone Infrastructure des éléments incorporels et corporels de l'activité téléphonie fixe pour un montant de 7.550 K€. Les actifs totalement amortis (dont la Valeur Nette Comptable

était nulle) n'ont cependant pas été transférés en 2015. La cession de ces actifs est intervenue au 30/11/2016. Chaque immobilisation a été valorisée à 1 euro.

### 3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Logiciels	3 797	33	3 648	182
Instanciatiion MVNO	1 000			1 000
Fonds Commercial/Malis	18		18	0
<b>Total</b>	<b>4 815</b>	<b>33</b>	<b>3 666</b>	<b>1 182</b>
<b>Amortissements</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Logiciels	3 757	58	3 647	168
Instanciatiion MVNO	908	92	0	1 000
Fonds Commercial/Malis	0			0
<b>Total</b>	<b>4 666</b>	<b>150</b>	<b>3 647</b>	<b>1 168</b>
<b>Net</b>	<b>150</b>			<b>14</b>

Les diminutions correspondent principalement à des logiciels spécifiques à l'activité téléphonie fixe cédés à Afone Infrastructure ou mis au rebut

Le Mali de fusion BretaFone de 18 k€, enregistré en 2015, a été porté en charge financière au cours de l'année 2016.

### 3.1.2. Immobilisations Corporelles

<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Agencement	638		295	344
Mat. De transport	9	73	10	72
Mobilier, Mat de bureau et informatique	6 612	263	6 398	478
Immo corporelles en cours	0			0
<b>Total</b>	<b>7 261</b>	<b>336</b>	<b>6 703</b>	<b>895</b>
<b>Amortissements</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Agencement	527	33	236	324
Mat. De transport	9	3	9	3
Mobilier, Mat de bureau et informatique	6 032	304	6 186	150
<b>Total</b>	<b>6 568</b>	<b>340</b>	<b>6 431</b>	<b>478</b>
<b>Net</b>	<b>692</b>			<b>417</b>

L'augmentation correspond à des acquisitions de matériels informatiques.

Les diminutions correspondent principalement à du matériel informatique spécifique à l'activité téléphonie fixe cédé à Afone Infrastructure ou mis au rebut.

### 3.1.3. Immobilisations Financières

<b>Immobilisations Financières</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Participations	37 431	8 294		45 725
Créances de participation	1 375		500	875
Prêts et autres immobilisations financières	33			33
<b>Total</b>	<b>38 839</b>	<b>8 294</b>	<b>500</b>	<b>46 633</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2016</b>
Participations	3 767	19 006		22 773
<b>Total</b>	<b>3 767</b>	<b>19 006</b>	<b>0</b>	<b>22 773</b>
<b>Net</b>	<b>35 072</b>	<b>-10 712</b>	<b>500</b>	<b>23 860</b>

L'augmentation du poste participations correspond :

- Aux titres émis le 9 mai 2016 suite à l'augmentation du capital d'Afone Paiement en rémunération d'un apport en numéraire de 200 K€
- Aux titres émis le 1<sup>er</sup> décembre 2016 suite à la souscription au capital de la société FINLI en rémunération d'un apport en numéraire de 37 K€
- Aux titres émis le 30 juin 2016 suite à l'augmentation du capital d'Afone Infrastructure en rémunération d'un apport en numéraire de 8 056 K€

Les créances rattachées à des participations présentent le solde d'un prêt consenti à la société Afone Infrastructure.

Les dotations de dépréciation des titres de participation portent sur les titres Afone Monetics (2 067 K€) et Afone Infrastructure (16 939 K€).

Les dépréciations relatives à la société Afone Monetics ont été ajustées pour tenir compte des bénéfices réalisés sur l'exercice, du dividende distribué et de la situation nette comptable en résultant à la clôture de l'exercice.

Les dépréciations relatives à la société Afone Infrastructure ont été ajustées pour tenir compte des travaux d'évaluation des activités Telecom fixe et Wifi.

### 3.2. Clients et comptes rattachés

Les postes « clients » et « Factures à établir » sont composés pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Clients	4 602	6 359
Factures à établir	2 247	2 189
Clients douteux	100	106
Dépréciation comptes clients	-86	-181
<b>Total poste clients</b>	<b>6 863</b>	<b>8 473</b>

### 3.3. Autres créances et comptes de régularisation

<b>Nature</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Créances fiscales et sociales	1 483	964
Comptes courants filiales	1 685	4 237
Compte courant Intégration fiscale	302	357
Personnel	1	22
Débiteurs divers	10	22
Produits à recevoir	16	312
<b>Autres Créances</b>	<b>3 497</b>	<b>5 914</b>
Charges Constatées d'avance	111	147
<b>Total</b>	<b>3 608</b>	<b>6 061</b>

### **3.4. Etat des échéances des créances**

Le montant total brut des créances de la société Afone s'élève à 11 463 K€ dont les échéances sont les suivantes :

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Créances financières	33		33
Créances clients	6 949	6 849	100
Comptes courants filiales	1 685	1 685	
Compte courant intégration fiscale	301	301	
Créances personnel	1	1	
Créances fiscales	1 482	1 482	
Autres créances	26	1	
Créances rattachées à des participations	875	500	375
Charges constatées d'avance	111	111	
<b>Total</b>	<b>11 463</b>	<b>10 930</b>	<b>508</b>

### **3.5. Détail des produits à recevoir**

Au 31 décembre 2016, les produits à recevoir sont constitués de factures à établir pour 2 247 k€.

### **3.6. Valeurs mobilières de placement**

Le poste « valeurs mobilières » est composé de placement à terme pour 1 000 K€.

Les valeurs mobilières ont généré un profit net de 75 K€ au titre de l'exercice 2016.

### **3.7. Capitaux propres**

#### *3.7.1. Composition du capital social*

Le capital social est composé de 5 373 186 actions avec un nominal de 0,10 € après réduction de capital par annulation de 263.388 actions propres suivant décision du conseil d'administration du 26 mai 2016.

#### *3.7.2. Tableau de variation des fonds propres (hors provisions réglementées)*

	<b>Capital social</b>	<b>Prime d'émission et de fusion</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Report à Nouveau</b>	<b>Acompte / dividendes</b>	<b>Total</b>
Capitaux Propres 2015	<b>564</b>	<b>25 041</b>	<b>62</b>	<b>7 529</b>	<b>9 699</b>	<b>-1 104</b>	<b>41 791</b>
Affectation Résultat 2015				-7 529	5 275	2 254	0
Dividendes versés en 2016 sur résultat 2015						-2 148	-2 148
Auto détenues	-26				-1 561		-1 587
Acompte sur dividendes versés					76	-76	0
Résultat 2016				-10 313			-10 313
<b>Capitaux Propres 2016</b>	<b>538</b>	<b>25 041</b>	<b>62</b>	<b>-10 313</b>	<b>13 489</b>	<b>-1 074</b>	<b>27 743</b>

### *3.8. Provisions pour risques et charges*

<b>Nature de la provision</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux		67
- Engagements retraites	5	18
- Autres	20	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>85</b>

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

- Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.
- Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.
- La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).
- Taux de sortie évalué statistiquement selon une loi permettant d'affecter un taux de sortie à une catégorie définie selon l'âge du salarié
- Table de mortalité retenue : table INSEE 2008-2010 (sexe masculin ou sexe féminin)
- Taux d'actualisation financière : 1,31 %
- Taux de revalorisation des salaires : 0.50 %

### **3.9. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Emprunts bancaires	921	1 767
Concours bancaires	0	0
<b>Total</b>	<b>921</b>	<b>1 767</b>
Dont à moins d'1 an	515	889
Dont à plus d'1 an	406	875
Dont à plus de 5 ans		

Afone a souscrit en 2015 un emprunt de 1.500 K€ dans l'objectif de financer le prêt de même montant à sa filiale Afone Infrastructure.

### **3.10. Emprunts et dettes financières divers**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts et cautionnements	128	141
Comptes courants	105	814
Compte courant intégration fiscale	162	235
Intérêts courus non échus		
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>1 190</b>

### **3.11. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Fournisseurs	3 781	6 633
Factures à recevoir	2 719	4 018
<b>Total</b>	<b>6 500</b>	<b>10 651</b>

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.



### **3.12. Autres dettes**

<b>Nature</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dettes Sociales :		
- Salaires	101	95
- Caisses sociales	73	91
Dettes Fiscales :		
- TVA collectée	1 124	1 511
- TVA sur factures à établir	374	312
- Impôts et taxes à payer	48	140
Dettes IS intégration fiscale	1 721	2 149
Produits Constatés d'avance	53	51
Clients avoir à établir		12
<b>Total</b>	<b>1 774</b>	<b>2 212</b>

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

### **3.13. Etat des échéances des dettes**

Le montant total brut des dettes de la société Afone s'élève à 9 354 K€ dont les échéances sont les suivantes :

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Dettes financières	921	515	406
Dettes fournisseurs	6 500	6 500	
Dettes sociales	174	174	
Dettes fiscales	1 546	1 546	
Comptes courants	105	105	
Autres dettes	55	55	
Produits constatés d'avance	53	53	
<b>Total</b>	<b>9 354</b>	<b>8 948</b>	<b>406</b>

### **3.14. Détail des charges à payer**

Au 31 décembre 2016, les charges à payer sont constituées de :

- Fournisseurs – Factures non parvenues : 2 719 k€
- Dettes fiscales et sociales : 1 721 K€

### **3.15. Chiffre d'affaires**

<b>Activité</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Téléphonie Entrante	35	2 566
Téléphonie Sortante		134
VOIP		187
Ventes Matériels		0
MVNO	25 501	34 918
Autres Ventes réalisées	552	428
<b>Total</b>	<b>26 088</b>	<b>38 233</b>

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et prestations de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

La diminution du chiffre d'affaires des téléphonies Sortante, Entrante et VOIP est directement lié au transfert du fonds de commerce de Téléphonie Fixe en date du 31/03/2015 vers la société Afone Infrastructure.

Les ventes de recharges par internet (VAD – Ventes à distance) des cartes prépayées sont encaissées et inscrites en chiffre d'affaires chez Afone pour 13,5M€ en 2015 et en charge pour un montant sensiblement équivalent du fait de leur refacturation par META LFONE. Ces flux ne passent plus dans la société Afone à compter du 5 mars 2016. Par suite, le chiffre d'affaires et les charges d'Afone sont en diminution sensible en 2016, sans incidence sur son résultat ou celui de sa filiale META LFONE.

### **3.16. Achats et variations de stocks**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Achat de marchandises	325	158
Variation de stocks	47	113
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>271</b>

### **3.17. Autres achats et charges externes**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Rétrocessions aux clients	5	922
Achats Opérateurs Télécom	21 654	35 900
Achat non stockés	24	32
Sous-traitance	441	426
Publicité	68	84
Locations	276	471
Maintenance	666	791
Assurances	32	49
Honoraires et commissions	488	409
Déplacements, missions, réceptions	174	143
Frais postaux et télécommunications	272	362
Frais et services bancaires	126	279
Divers	25	66
<b>Total</b>	<b>24 251</b>	<b>39 934</b>

### **3.18. Charges de personnel et Effectifs**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Rémunérations du Personnel	1 322	1 218
Charges sociales	421	384
<b>Total</b>	<b>1 743</b>	<b>1 602</b>
Cadres	7	5
Employés	26	35
Dirigeant	2	2
<b>Total effectif fin de période</b>	<b>35</b>	<b>42</b>
Dont personnel intérimaire	0	0

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté dans les comptes annuels pour un montant de 44 145 €. Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du poste « charges de personnel ».

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt telles que précisées dans l'article 244 quater C du CGI ont été appliquées. Le C.I.C.E. de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers des efforts en matière d'investissements, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

### **3.19. Dotations aux provisions et dépréciations**

<b>Nature</b>	<b>31/12/15</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise (Dotation utilisée)</b>	<b>Reprise (Dotation non utilisée)</b>	<b>31/12/16</b>
Provisions réglementées	38	0		38	0
Provision pour risques et charges	86	22	17	66	25
Dépréciation Clients douteux	182		96		86
Dépréciation Stocks	2				2
Dépréciation des Fonds de commerce	0				0
Dépréciation immos financières	5 575	19 006		1 808	22 773
Dépréciation actions propres					0
Dépréciation Comptes courants					0
<b>Total</b>	<b>5 883</b>	<b>19 028</b>	<b>113</b>	<b>1 912</b>	<b>22 886</b>
Dont exploitation		22	113		
Dont financières		19 006	0		
Dont exceptionnelles		0	0		

### **3.20 Résultat financier**

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 9 462 K€ et de charges financières pour 19 102 K€.

Afone a perçu 4 746 K€ de dividendes provenant de Meta-Lfone et 4 501 K€ de dividendes provenant d'Afone Monetics.

Les charges financières correspondent à la dépréciation des titres Afone Infrastructure (16 239 k€) et Afone Monetics (2 067 k€).

### **3.21. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'élève à 107 k€ contre 325 K€ pour l'exercice 2016. Il se détaille comme suit :

<b>Nature</b>	<b>31/12/2016</b>
Indemnité litige	68
Cession immobilisations	279
Amortissement dérogatoire	38
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>385</b>
Amendes et pénalités	8
VNC immobilisations cédées	270
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>278</b>
<b>Total</b>	<b>107</b>

### **3.22. Impôt sur les bénéfices**

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est présentée dans le tableau ci-dessous :

	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt dû</b>	<b>Résultat Net</b>
Résultat courant	-10 419	0	-10 419
Résultat exceptionnel	107	0	107
<b>Total</b>	<b>-10 312</b>	<b>0</b>	<b>-10 312</b>

Afone est la société tête du Groupe d'intégration fiscale français, comprenant Afone, Afone monetics, Afone sécurité, Afone paiement, ASTP, Afone infrastructure. Afone est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuels gains ou charges d'impôt sur les sociétés liés aux effets de l'intégration fiscale sont constatés dans les comptes d'Afone. À ce titre, Afone a constaté en 2016 un produit d'intégration fiscale de 557 k€. Les déficits reportables fiscalement au titre du périmètre de l'intégration fiscale s'élèvent au 31 décembre 2016 à 4 321 k€.

Le produit d'impôt de 567 k€ se décompose comme suit :

- Crédit d'impôts pour	- 35 K€
- Produit d'intégration fiscale pour	- 557 K€
- Ajustement de l'IS groupe 2015	-7 k€
- Contribution sur les versements de dividendes pour	32 K€

Allègement de la dette future d'impôt	Base	Impôt
- Participation effort construction	6	2
- Organic	12	4
- Provision retraite	5	2
Accroissement de la dette future d'impôt	Base	Impôt
- Amortissements dérogatoires		0

### **3.23. Exposition aux risques de change et de taux**

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois mais la société n'est que faiblement endettée. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

### **3.24 Autres risques**

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui présentent peu de risque quant au recouvrement des créances.

Risque de liquidité : La société est peu sensible au risque de liquidité compte tenu de sa trésorerie disponible placée en titres de créances négociable à court terme.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

Litiges : Afone est engagée dans plusieurs litiges clients. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision complémentaire ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

## 4. Eléments hors bilan

### 4.1. Engagements donnés

#### 4.1.1 Caution

La société Afone s'est portée caution pour la société Afone infrastructure dans le cadre des emprunts suivants :

Banque	Montant de l'emprunt	Date de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Date de fin	Restant dû au 31/12/2016
Société Générale	910	42129	3 ans	43256	447
LCL	3000	42633	3 ans	43727	2750
Société Générale	859	42648	3 ans	43770	813

#### 4.1.2. Locations

Nature de l'engagement	Bailleur	Locataire principal	Durée du Bail	Début location	Date de fin de bail	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Sous Location longue durée	SCI Tour Saint Serge	Afone Infrastructure	7 ans	01/01/16	31/12/22	391 584

### 4.2 Engagements recus

Néant

### 4.3. Engagements réciproques

Néant

## 5. Informations relatives aux parties liées

### 5.1 Informations relatives aux entreprises liées

En KC	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
POSTES		
Immobilisations financières		
Participations		200
Créances rattachées à des participations	875	
Créances		
Créances clients	553	4 064
Autres créances	2 200	
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	404	586
Autres dettes	213	
Eléments financiers		
Produits financiers	136	
Charges financières	65	
Autres		
Charges d'exploitation	1 282	3 635
Produits d'exploitation	827	12 903
Charges exceptionnelles		

Les entreprises liées concernent des entités détenues à plus de 50% par la société Afone. Les entreprises avec lesquelles il y a un lien de participation concernent la filiale Meta Lfone.

## **5.2 Informations relatives aux autres parties liées**

Par ailleurs, et conformément à la réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec autres parties liées :

- SCI Lincoln (Paris - 75)                      Loyers : 180 815 €                      Charges locatives : 7 455 €

Les organes de direction sont composés de quatre administrateurs. Deux administrateurs sont rémunérés par la société, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 est de 488 K€ brut.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

## **5.3. Crédits-baux**

Néant

## **5.4. Evénements postérieurs**

Néant

## **6. Filiales et participations (en K€)**

Société	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-Part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Afone Monétics	6 605	6 745	100	21 619	15 785			9 753	2 433	4 501
Afone Infrastructure	10 964	72	100	17 939	1 000	875		11 561	-10 747	
Afone Sécurité	787	2 362	100	3 400	3 400			5 884	94	
Meta-Lfone	200		50	100	100			32 562	9 326	4 746
Afone Paiement	2 750	- 1 359	95	2 630	2 630			3 887	1 068	

La société AFONE INFRASTRUCTURE développe une nouvelle activité de régie publicitaire nécessitant l'installation de bornes WIFI (WifiLib) dans plusieurs villes de France. La phase de démarrage de cette activité et les dépréciations d'actifs de l'activité téléphonie fixe expliquent le résultat déficitaire de cette filiale.

## **VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

Expertises & Services

80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC

Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A AFONE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Expertises & Services  
80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC  
Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A. AFONE**

Société Anonyme au capital de 537 318.60 €  
Siège social : 11, place François Mitterrand  
49100 ANGERS

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.3 de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites ainsi que les informations s'y rapportant données dans la note 2.3.1.3. Nous avons revu l'approche utilisée par la Société et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues au 31 décembre 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

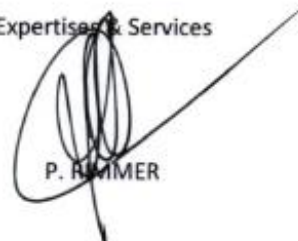
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Levallois-Perret, 26 avril 2017

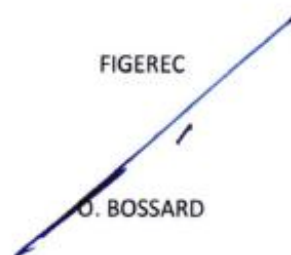
Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



P. RIMMER

FIGEREC



O. BOSSARD

## VII – RAPPORT DE GESTION 2016

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, d'une part, pour vous rendre compte notamment de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et d'autre part, pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Ce rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

### 1. L'ACTIVITE

#### 1.1. L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	SIREN	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
<b>AFONE</b>	411 068 737	Société Consolidante	Intégration globale
<b>AFONE MONETICS</b>	347 719 171	100,00 %	Intégration globale
<b>AFONE CALL</b>	503 586 935	100,00 %	Intégration globale
<b>AFONE INFRASTRUCTURE</b>	799 201 876	100,00 %	Intégration globale
<b>AFONE PAIEMENT</b>	530 129 204	95,64 %	Intégration globale
<b>AFONE SECURITE</b>	402 490 866	100,00 %	Intégration globale
<b>AFONE SERVICES</b>	384 529 483	100,00 %	Intégration globale
<b>META-LFONE</b>	501 396 378	50,00 %	Mise en Equivalence
<b>2R MUSIC*</b>	424 297 091	Entité ad hoc	Intégration globale
<b>ASTP</b>	449 823 038	100 %	Intégration globale
<b>FINLI**</b>	824 427 736	99,98 %	Hors périmètre

\*La dissolution anticipée de la société 2R MUSIC et sa mise en liquidation amiable ont été prononcées le 02 novembre 2016 par l'Assemblée Générale des Associés.

\*\*La société AFONE a souscrit au capital de la société FINLI en date du 12 décembre 2016 lors de sa constitution ; le premier exercice de ladite société est arrêté au 31 décembre 2016. La Société AFONE a opté pour cette nouvelle filiale au régime de Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 50 637 K€, en hausse de 1,50 % par rapport à 2015, et un résultat net (part du groupe) déficitaire de (3 428) K€ contre un résultat bénéficiaire de 2 695 K€ pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes consolidés.

#### *1.1.1. L'Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé*

- **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le Groupe Afone a fait une revue stratégique de son portefeuille d'activités en 2016.

Dans le cadre de cette revue et compte tenu des évolutions technologiques prévisibles, le Groupe a été amené à reconsidérer le positionnement de ses activités historiques de téléphonie fixe.

La société Afone a décidé de constater la perte de valeur de sa filiale Afone Infrastructure, dont la valeur des titres au 31 décembre 2016 était de 17,94 millions d'euros.

Cette perte de valeur s'est traduite par une dépréciation de 16,94 millions d'euros dans les comptes sociaux de la société Afone.

D'autre part, compte tenu des tests de dépréciation effectués sur ses actifs, le Groupe a décidé de constater une dépréciation exceptionnelle de ses actifs télécoms fixes d'un montant de 6,20 millions d'euros avant impôts dans les comptes consolidés 2016 publiés le 24 mars 2017.

Le Groupe Afone a ainsi tiré, au plan financier, les conséquences des évolutions du marché des télécoms fixes et a acté un repositionnement stratégique.

Le Groupe est en phase de réorganisation de ses structures opérationnelles.

Ceci devrait se traduire par une plus grande agilité et une capacité de rebond accrue.

La direction est confiante dans sa capacité à retrouver une situation de croissance dès 2018.

- **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés.**

Néant.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Le Groupe a maintenu son effort de recherche et développement sur ses activités wifi et paiement.

#### *1.1.2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées*

##### Chiffre d'affaires

Malgré la pression concurrentielle sur ce marché, le chiffre d'affaires de l'UGT Télécom est en croissance de 0,9%. Il s'établit à 44,90 M€ sur l'exercice 2016.

Pour rappel l'UGT Télécom intègre les pôles d'activités suivants :

- Le pôle « Paiement électronique » qui regroupe les activités de fourniture de terminaux de paiement électronique et de compensation des paiements électroniques.
- Le pôle « Télécommunication mobile » qui regroupe les activités de téléphonie mobile.
- Le pôle « Infrastructure » qui regroupe les activités de communication digitale et de téléphonie fixe.

Le chiffre d'affaires de l'UGT Constitution de parc, qui regroupe les activités de systèmes d'alarme et de télésurveillance, s'élève à 6,75 M€ sur l'exercice, en croissance de 4,7%.

Ces chiffres doivent être corrigés du chiffre d'affaires inter-secteur, -1,01 M€.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AFONE s'établit à 50,64 M€ pour l'exercice 2016 contre 49,89 M€ pour la même période de l'exercice précédent, représentant ainsi une amélioration de 1,5 %.

#### Résultat opérationnel

Les autres éléments du résultat opérationnel sont en hausse avec une charge nette de - 57,16 M€ au 31 décembre 2016 contre - 46,28 M€ sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel décroît de 10,14 M€ et s'établit à - 6,53 M€ sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, la société Afone a constaté la perte de valeur de sa filiale Afone Infrastructure, dont la valeur des titres était de 17,94 millions d'euros.

Cette perte de valeur s'est traduite par une dépréciation de 16,94 millions d'euros dans les comptes sociaux d'Afone.

La diminution de la valeur d'utilité des actifs de cette filiale a fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 6,20 millions d'euros avant impôts dans les comptes consolidés 2016.

Retraité de ces dépréciations, le résultat opérationnel 2016 serait de - 0,33 M€.

#### Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à - 3,43 M€, contre 2,69 M€ sur l'exercice 2015.

#### *1.1.3. Description des principaux risques et incertitudes*

- **Les marchés de la téléphonie fixe et mobile en France sont liés à la croissance du nombre d'abonnements.**

Les revenus du groupe Afone dépendent en grande partie du nombre d'abonnements à ses services (fixe et mobile) qui sont fortement liés, de manière directe ou indirecte, à la croissance du nombre d'utilisateurs en France. Le niveau des revenus futurs générés par ces abonnements est donc difficile à prévoir sur des marchés matures tels que ceux-ci. L'activité du groupe, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient être sérieusement affectés si le nombre d'utilisateurs sur le marché fixe et mobile en France devait baisser.

- **La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient le Groupe pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de rentabilité des activités**

Comme au cours des exercices précédents, le Groupe doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels il opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou de maintenir ces parts de marchés, Afone doit démultiplier le nombre d'offres pour répondre au plus près de l'attente du marché.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas au Groupe de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- **La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité du Groupe de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.**

La dégradation du contexte économique dans la zone euro a provoqué une perte de confiance dans l'économie Européenne et plus particulièrement sur le marché Français. La situation économique est très dégradée et on a pu constater une diminution de la consommation des ménages et l'activité des commerces et des entreprises. Dans ce contexte d'évolution, le chiffre d'affaires et les résultats d'AFONE pourraient être affectés de manière significative.

- **La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre le fournisseur d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voire impossibles à rentabiliser.**

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements nécessaires ou imposés et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme celle du Groupe AFONE. Si une telle situation se révélait, la situation financière du Groupe pourrait alors être affectée.

- **Le Groupe a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités et croissance externe pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.**

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, le Groupe a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée, sur le développement de nouveaux domaines d'activité et sur les opportunités de croissance externe sur les marchés de la téléphonie mobile, des moyens de paiement et de la sécurité.

Le développement de ces nouveaux services et domaines d'activités pourrait être perturbé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non essentiels.

Toutefois, dans ce contexte difficile, le groupe se positionne clairement en tant qu'acteur majeur du développement de la nouvelle technologie basée sur l'accès libre au wifi. C'est dans ce cadre, qu'il développe son réseau Wifilib dédié aux nouveaux modes de communication entre les professionnels et le public.

#### *1.1.4. Utilisation par la société des instruments financiers*

L'utilisation des instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

#### *1.1.5. Progrès réalisés – difficultés rencontrées*

La complexité technique des activités du Groupe, nécessite de manière permanente, une évolution des systèmes d'informations, de développement logiciel spécifique tout en adaptant les organisations associées.

Pour répondre à ces exigences, Afone a engagé une rationalisation de ses « outils de production », instauré des procédures et des contrôles spécifiques dédiées aux métiers, en renforçant la sécurité et la qualité de ses données.

L'ensemble de ces éléments, nous permet aujourd'hui de maintenir notre compétitivité sur certains marchés en décroissance, de renforcer notre position sur des secteurs en développement (le paiement électronique) mais surtout d'aborder des nouveaux pôles d'activités innovants.

#### *1.1.6. Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse*

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

### **1.2. L'activité du Groupe par branche d'activité**

#### *1.2.1. La téléphonie*

L'activité téléphonie représente la part la plus importante du chiffre d'affaire du Groupe, puisqu'elle représente environ 87 % du total.

Le résultat associé à cette activité, dégage un déficit net part du groupe de 3 455 K€.

#### *1.2.2. La constitution de parcs*

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente environ 13 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat associé à cette activité, dégage un bénéfice net part du groupe de 94 K€.

### **1.3. L'activité propre de la société AFONE**

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 26 087 K€, en diminution de 31,77 %, et a généré une perte de (10 312) K€, contre un bénéfice de 7 529 K€ pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

#### *1.3.1. Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé*

- **Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires réalisé par la société s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'il s'est élevé à 26 087 K€ contre 38 233 K€, avec un résultat d'exploitation qui ressort en perte de 1 348 K€ contre une perte de 1 109 K€ pour l'année 2015.

Le résultat financier est déficitaire, il s'élève à (9 639) K€.

La société enregistre donc une perte pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 de (10 312) K€. Nous vous rappelons que le bénéfice net de l'exercice 2015 s'élevait à 7 529 K€.

La comparabilité des comptes de l'exercice 2016 est impactée par le transfert de l'activité téléphonie fixe en date du 26/03/2015 à la filiale Afone Infrastructure. Elle est également impactée par le fait que les ventes de recharges par internet (VAD – Ventes à distance) des cartes prépayées encaissées et inscrites en chiffre d'affaires chez Afone pour 13,5 M€ en 2015 et en charge pour un montant sensiblement équivalent du fait de leur refacturation par META-LFONE ne transitent plus dans la société Afone depuis le 5 mars 2016.

- **Évolution prévisible**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Événements importants intervenus depuis la date de clôture**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Activités en matière de recherche et de développement**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées**

<b>Sociétés</b>	<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>Résultats Nets</b>
<b>AFONE SECURITE</b>	5 884 K€	94 K€
<b>AFONE MONETICS</b>	9 759 K€	2 433 K€
<b>AFONE PAIEMENT</b>	3 886 K€	1 068 K€
<b>AFONE INFRASTRUCTURE</b>	11 560 K€	- 10 747 K€
<b>AFONE SERVICES</b>	1 162 K€	16 K€
<b>AFONE CALL</b>	821 K€	41 K€
<b>ASTP</b>	1 209 K€	90 K€
<b>FINLI</b>	0 K€	- 1 K€

- **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Perspectives d'avenir**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Description des principaux risques et incertitudes**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Utilisation par la Société des instruments financiers**

L'utilisation des instruments financiers par la Société n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

- **Informations sur les délais de paiement**

<b>FACTURES REÇUES NON REGLEES AU 31-12-2016</b>					
<b>Tranches de retard de paiement</b>					
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et +</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de factures concernées</b>					47
<b>Montant total en K€ des factures concernées HT</b>	84	- 5	- 1	24	102
<b>Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice</b>	0,34%	n/s	n/s	0,10%	0,41%

<b>FACTURES EMISES NON REGLEES AU 31-12-2016</b>					
<b>Tranches de retard de paiement</b>					
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et +</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de factures concernées</b>					1 653
<b>Montant total en K€ des factures concernées HT</b>	20	1	1	112	133
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice</b>	0,09%	0,00%	0,00%	0,50%	0,59%

- **Prises de participation et de contrôle**

- **FINLI**, Société Anonyme à Conseil d'Administration (RCS ANGERS 824 427 736) :

La Société AFONE a fait un apport en numéraire de 36 994 € à la formation de la société FINLI en date du 12 décembre 2016 et a reçu en échange 99,98 % de ladite société.

- **AFONE PAIEMENT**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance (RCS ANGERS 530 129 204)

La Société AFONE a souscrit le 16 juin 2016 à une augmentation du capital social de la Société AFONE PAIEMENT pour un montant de 200 000 €. Ainsi, à l'issue de cette opération, la participation d'AFONE dans le capital de la Société AFONE PAIEMENT a été portée à 95,63 %.

- **Conséquences sociales et environnementales de l'activité – Informations sociales et environnementales prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce**

### Emploi

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques. C'est dans cette optique que le Groupe Afone a mis en place en 2016 « Afone News », un outil de communication interne, en version digitale dont l'objectif est d'apporter à l'ensemble des salariés, une actualité régulière sur la vie et l'activité du Groupe.



L'effectif total du Groupe au 31/12/2016 est de 263 (262 fin 2015) personnes dont 41 CDD et 222 CDI. L'effectif du groupe est donc resté stable.

La répartition des effectifs est de 59 % d'hommes pour 41 % de femmes. Les femmes représentent 20 % de l'encadrement statutaire. Cette donnée est à mettre en perspective avec une direction technique, composée à 80% d'ingénieurs et cadres et à 98% masculine. A contrario, les centres d'appel, composés de près des 2/3 de femmes, comportent essentiellement des effectifs moins qualifiés mais avec un encadrement managérial à 85% féminin.

Près de la moitié des collaborateurs a entre 25 et 35 ans. Pour autant, l'âge moyen est stable à 34 ans avec une médiane qui s'établit à 32,5 ans. L'ancienneté moyenne est de 4,6 ans et a augmenté de 6 mois sur une année.

63% des effectifs sont sur le site d'Angers, 13% en Gironde, 11% à Maxéville (Nancy), 10 % à Paris et 3% en Bourgogne.

Le Groupe a procédé à 161 embauches. Ces embauches ont pour partie été réalisées sous contrat à durée déterminée (70%) compte tenu notamment de l'importance du turn-over des postes dans le call center. 98% des embauches du call center ont été réalisés en CDD. D'autre part, le Groupe a formalisé une procédure de recrutement qui passe par une validation par la direction et un entretien croisé avec la DRH et le responsable hiérarchique. En parallèle, le groupe a enregistré 160 départs, dont 7 licenciements. Il est à noter qu'une même personne embauchée plusieurs fois en CDD compte pour plusieurs embauches. Il en est de même pour les fins de contrats en CDD.

La rémunération moyenne brute annuelle des effectifs du Groupe en 2016 est en légère diminution et s'établit à 31 100 € (32 000 € en 2015). Les salaires moyens par grands métiers sont : 40 000 € pour les développeurs de projets, 39 000 € pour les forces commerciales, 20 000 € pour la relation clients. 46% des collaborateurs ont une part variable dans leur rémunération. La partie variable a représenté en moyenne 10,3% de la rémunération totale en 2016. Cette proportion importante correspond à une volonté de valoriser les résultats. Cette politique a démontré son efficacité en termes de quantité, qualité et ponctualité. L'évolution des salariés passe par des entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe (cf. partie formation). La promotion interne est favorisée.

### Organisation du travail

L'organisation du travail est facilitée par la mise en œuvre de systèmes d'information RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés. Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement. Globalement le temps de travail est sur une base de 39 heures hebdomadaire sauf métiers particuliers (PC de sécurité et Call center). Pour les métiers de la sécurité, dans le poste de contrôle, de 3 à 5 personnes sont présentes 24h/24. Les agents de sécurité effectuent des vacations de 12 heures qui incluent du travail de nuit. Pour les Call center, l'organisation du temps de travail se fait par roulement du lundi au samedi de 8h à 21h. Une planification trimestrielle a été mise en place en 2014 à la demande des collaborateurs des Call center. En 2015, une tentative a été réalisée pour mettre en avant l'auto gestion de ce planning par les collaborateurs, et ce afin d'améliorer la performance sociale. Les salariés ont souhaité revenir à l'ancien système pour préserver l'équité. Le Planning trimestriel est donc réalisé par les Superviseurs, qui veillent à maintenir une équité de répartition sur les créneaux horaires peu désirés (samedi et soirées) et tiennent compte au maximum des contraintes familiales de chacun. D'autre part des étudiants en CDD à temps partiels sont salariés. Ces derniers plébiscitent en effet les créneaux que les CDI temps plein délaissent. Ainsi, tous les salariés y trouvent leur avantage, et Afone gagne en souplesse et en efficacité.

Le nombre de journées d'absence pour le Groupe est de 3 973 jours. Le taux d'absentéisme est de 3,97% dont 2,1% pour 4 salariés en affection longue durée.

### Relations sociales

Le Groupe a mis en place les instances représentatives du personnel selon les obligations faites à chaque structure juridique. Le Groupe réunit mensuellement ou aux fréquences prévues, les différentes délégations du personnel.

Le Groupe n'a pas formalisé d'accords.

### Santé et Sécurité

Les documents uniques des différentes sociétés sont mis à jour annuellement en fonction de l'évolution des risques. Depuis 2014, une démarche d'identification des facteurs de pénibilité a été conduite notamment dans le cadre de la mise en place du compte de pénibilité. Dans le Groupe Afone, seules 17 personnes sont aujourd'hui concernées par un facteur de risques.

Le Groupe n'a pas formalisé d'accords car il n'y a pas de représentation légale en capacité de signer des accords.

En 2016, 2 accidents de travail, les 2 en accidents de trajets ont été constatés, entraînant 8 jours d'arrêts.

La fréquence et la gravité sont bien maîtrisées. Le Groupe n'a pas recensé de maladie professionnelle en 2016.

La politique générale de formation passe par la mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial et le personnel des services techniques. Le développement des compétences est entre autre abordé au cours des entretiens annuels qui sont des entretiens « manager-collaborateur ». Ils constituent une étape importante de la démarche de management et ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences. Les souhaits de formation y sont alors formalisés.

En 2016, 945 heures de formations ont été dispensées hors formation d'intégration pour toute nouvelle embauche. Des formations internes sont également organisées régulièrement, sans en suivre formellement les heures. Les formations d'une semaine « Intégration Téléconseiller » sont comptabilisées, les formations internes plus courtes et moins formelles ne le sont pas.

### Egalité de traitement

Une grille de rémunération a été mise en place. Le Groupe fait travailler des ESAT.

Un référentiel « management » a été mis en place avec comme principe l'égalité de traitement et le refus de toute discrimination. Lors des échanges avec l'encadrement et des entretiens d'embauche conjoints, les membres de la DRH veillent à ce que le référentiel soit appliqué. Le Groupe n'envisage pas pour l'instant la demande des CV anonymes.

### Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française.

### Politique générale en matière environnementale

L'activité du Groupe repose essentiellement sur la prestation de service et la distribution de produits de télécommunications. L'impact environnemental du Groupe est essentiellement indirect via les produits commercialisés mais son impact direct est faible (activité de bureau).

Le Groupe réfléchit à intégrer dans les caractéristique des produits qu'il commercialise, des questions sur leur écoconception, mais les différentes approches tentées sur le sujet ont trouvé un faible écho parmi la clientèle du Groupe. Une remise à plat du processus d'achat est en cours. Les questions environnementales pourraient être intégrées dans le nouveau fonctionnement, prévu pour 2017.

Une politique de tri sélectif, et plus particulièrement du recyclage des déchets est à l'étude. Le sujet est en stand by en raison de l'arrêt à durée indéterminée du chef de ce projet

En collaboration avec les fabricants (en particulier INGENICO), le Groupe Afone recycle les matériels qui lui sont retournés par ses clients. En fonction de leur ancienneté et de leur état, les matériels sont reconditionnés, utilisés en pièces détachées ou transmis aux partenaires des fabricants pour un démontage / recyclage agréé des composants. Nous étudions la faisabilité d'appliquer le même type de procédure aux serveurs usagés. Nous n'avons pas encore sollicité nos prestataires logistiques pour réduire les émissions de polluants, mais envisageons d'entamer une démarche en ce sens. D'une manière générale, le Groupe se conforme aux législations locales concernant le recyclage des produits électroniques et notamment concernant les batteries de téléphone, les écrans informatiques et les téléphones mobiles usagés.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions ni de garanties pour risques environnementaux.

#### Pollution et gestion des déchets

Le Groupe n'intègre aucune activité industrielle et son activité n'émet pas directement de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant l'environnement.

Le Groupe Afone incite ses clients à lui retourner les matériels en fin de contrat de location, sous peine de facturation. L'intégralité des matériels sont traités, et majoritairement (plus des 3/4) recyclés d'une manière ou d'une autre :

- soit par une remise à niveau pour une nouvelle utilisation (100% des bornes Wifi par exemple),
- soit par une destruction certifiée par un spécialiste du traitement de ce type de déchet (TPE non INGENICO),
- soit par un retour au fabricant (TPE INGENICO), qui réutilise ainsi partiellement les matières premières et traite avec des spécialistes du recyclage pour les autres composants,
- soit par un démontage par nos soins pour une réutilisation des pièces détachées.

Toutes ses mesures permettent de réduire le volume des déchets destinés à la pure destruction, et réalimentent partiellement les chaînes de fabrication des partenaires.

De par son activité, le Groupe ne génère pas directement de nuisances sonores ou de pollution spécifique.

#### Utilisation durable des ressources

Le Groupe n'a pas de production ni de traitement particulier associé à son activité qui serait consommateur en eau ou tout autre fluide naturel. Le Groupe n'est pas situé dans une zone concernée par des contraintes locales d'approvisionnement en eau.

Vu son activité de service, la question ne semble pas pertinente pour le Groupe Afone.

Le principal fournisseur de biens du Groupe est INGENICO, une société internationale cotée pour qui les questions environnementales ont du sens. Ses matériels, à la pointe de la technologie, sont conçus en veillant au respect de l'environnement.

Les principaux bâtiments occupés par le Groupe sont récents et respectent les contraintes énergétiques en vigueur.

Nos activités de prestation de service, ne sollicitent pas l'utilisation des sols.

#### Changement climatique

Le transport des pièces détachées provenant de Chine se fait essentiellement par bateau, le transport du matériel assemblé se fait par camion via notre transporteur TNT.

Le Groupe est attentif à grouper les commandes d'approvisionnement pour diminuer son impact en termes d'émissions. Dans cette même logique, le Groupe a confié en 2016 au groupe La Poste l'édition de ses factures et courriers, afin d'éliminer les trajets (par camionnettes) de courrier entre notre siège et le centre de tri. Le Groupe favorise les déplacements en train et le covoiturage.

#### Protection de la biodiversité

Aucune mesure n'a été prise en faveur de la biodiversité.

#### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe Afone recrute sur son bassin d'emplois et constitue un employeur local important à Angers (particulièrement sur les postes à faible valeur ajoutée comme le call center). En raison du turn-over inhérent à ce type de postes, AFONE a formé une vaste population à ces métiers dans son bassin d'emploi. Ainsi sur les 1 850 emplois de Call Center en Anjou, plus d'une cinquantaine concernent Afone, et plus de 150 autres y ont été formés.

Le Groupe développe une implantation régionale localisée sur un site majeur à Angers. AFONE y déploie toujours ses innovations en avant-première (exemple le Wifi). Le Groupe est heureux de la relation de confiance nouée avec l'Agglomération, et souhaite continuer à privilégier sa région.

#### Relations parties prenantes

Le Groupe Afone s'ouvre de plus en plus aux partenariats avec d'autres structures afin de développer des projets communs. A titre d'exemples, le Groupe Afone travaille en partenariat :

- Avec une filiale du distributeur LECLERC pour commercialiser une offre Télécom avantageuse,
- Avec de nombreuses communes (Angers, Nantes, Nice, Mulhouse, Strasbourg, Amiens, Reims, etc.) pour déployer des réseaux Wifi gratuits dans l'espace public,
- Avec La Poste pour externaliser l'édition de nos courriers (factures ou autres),
- Avec d'autres Fintech innovantes pour créer un écosystème novateur autour de nos solutions de paiement.

Le Groupe évolue vers un système plus collaboratif, suivant ainsi une amorce de mutation structurelle de ses manières de travailler et de consommer.

La Fondation AFONE a été créée en février 2012 pour soutenir les jeunes ligériens dans l'accomplissement de leur cursus scolaire ou universitaire. 2 personnes ont été accompagnées en 2016. Au total, depuis sa création, la Fondation a pu permettre à 19 projets d'aboutir.

#### Sous-traitance et fournisseurs

INGENICO et SFR, les principaux fournisseurs d'AFONE, sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001. Pour la récupération des équipements, AFONE travaille essentiellement avec NSE qui est certifié ISO 14001 et ISO 9001. La clientèle du Groupe est composée principalement de petits commerçants. Ces derniers ne prennent pas en compte ce type d'enjeux, nous n'y sommes donc nous-mêmes pas particulièrement attachés. Seules les Administrations commencent à intégrer cet aspect dans leur Appels d'Offres.

Le Groupe AFONE a choisi de travailler avec des fournisseurs situés en France, ces fournisseurs achètent des pièces détachées en Chine. Le Groupe n'intègre pas à ce jour, de politique formalisée RSE, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs.

#### Loyauté des pratiques

Pour l'activité AFONE PAIEMENT, un contrôle est effectué sur tous les montants importants (plus de 1 000€, seuil fortement abaissé sur 2015). La lutte anti-corruption se fait également en lien étroit avec Tracfin en se basant sur les listes noires émises par les différentes autorités de contrôle des pays occidentaux et en fonction du pays de la banque

émettrice de la carte bancaire. Un contrôle est également effectué pour s'assurer de l'indépendance de l'ensemble des salariés intervenant sur l'activité AFONE PAIEMENT. Le contrôle interne vérifie par un contrôle que le RIB des salariés ne figure pas parmi les RIB bénéficiaires et que les salariés ont un casier judiciaire vierge. Toutes les opérations sont effectuées avec un double contrôle. AFONE PAIEMENT a obtenu l'agrément de la Banque de France en tant qu'établissement de paiement en Septembre 2010. Au niveau du Groupe, le fonctionnement de l'activité se fait essentiellement par prélèvement et très peu par espèce. L'ensemble des décaissements sont toujours validés par la Direction.

Lors de la réception d'un nouveau matériel, le Groupe effectue systématiquement une expertise physique et technique sur un échantillon de ces produits (vérification du numéro de série, des composants, de la compatibilité, des branchements...). Par exemple, le Groupe est attentif aux composants des terminaux et a supprimé l'ensemble des batteries au lithium. Le Groupe avait également décidé de remplacer les encres des lecteurs de chèque par des encres bio, mais a dû faire marche arrière en raison de contestations clients, qui se plaignaient d'une qualité moindre aux encres chimiques.

Ces informations sociales et environnementales ont été auditées par le Cabinet DE SAINT FRONT.

## 2. LES RESULTATS

### 2.1. L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous rappelons tout d'abord qu'aux termes du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2013, du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2015 et du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2016, le capital social de la société a été réduit à trois reprises, pour être ramené de 623 541,00 euros à 537 318,60 euros. La réserve légale, quant à elle, s'élève dans les comptes clos au 31 décembre 2016 toujours à la somme de 62 354,30 euros, soit un excédent de 8 622,44 euros par rapport au 10 % du montant du capital. Nous vous proposons ainsi d'affecter cet excédant s'élevant à 8 622,44 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (10 312 936,02) euros de la façon suivante :

#### Origine

• <b>Report à nouveau</b>		<b>13 489 136,84 euros</b>
• <b>Résultat déficitaire de l'exercice</b>		<b>(10 312 936,02) euros</b>
• <b>Surplus réserve légale</b>		<b>8 622,44 euros</b>

#### Affectation

• <b>Distribution à titre de dividendes</b>	<b>1 665 687,66 euros</b>	
• <b>Report à nouveau</b>	<b>1 510 513,16 euros</b>	
• <b>Autres réserves</b>	<b>8 622,44 euros</b>	

#### Totaux

<b>3 184 823,26 euros</b>	<b>3 184 823,26 euros</b>
---------------------------	---------------------------

Le dividende unitaire par action sera ainsi fixé à 0,31 euros, étant rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2016, il a déjà été versé un acompte sur dividende de 1 074 637,20 euros, soit 0,20 euros par action.

Il restera donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 591 050,46 euros, soit 0,11 euro par action.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,31 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

## **2.2. Le paiement des dividendes**

Ce dividende serait payable le 23 juin 2017 et le détachement du coupon interviendrait le 21 juin 2017.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

## **2.3. Les distributions antérieures de dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Date de clôture	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
<b>31 décembre 2015</b>	0,40 €	-	-
<b>31 décembre 2014</b>	0,33 €	-	-
<b>31 décembre 2013</b>	0,58 €	-	-

## **2.4. Les charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 1 823 euros.

## **3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **3.1. L'actionariat de la société**

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 23 mars 2017, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
<b>Détenant plus de 5 %</b>	Néant	Néant
<b>Détenant plus de 10 %</b>	Société AWYS (concert familial DURAND-GASSELIN) et Éric DURAND-GASSELIN	Néant
<b>Détenant plus de 15 %</b>	Néant	Société AWYS (concert familial DURAND-GASSELIN) et Éric DURAND-GASSELIN
<b>Détenant plus de 20 %</b>	Néant	Néant
<b>Détenant plus de 25 %</b>	Néant	Néant
<b>Détenant plus de 30 %</b>	Néant	Néant
<b>Détenant plus de 33 1/3 %</b>	Société FL FINANCE (Concert familial FOURNIER)	Néant
<b>Détenant plus de 50 %</b>	Concert FOURNIER/DURAND-GASSELIN	Société FL FINANCE (Concert familial FOURNIER)
<b>Détenant plus de 66,2/3 %</b>	Néant	Concert FOURNIER/DURAND-GASSELIN
<b>Détenant plus de 90 %</b>	Néant	Néant
<b>Détenant plus de 95%</b>	Néant	Néant

Par ailleurs la société FL Finance (contrôlée par la famille Fournier) a sollicité de l'Autorité des marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique dans le cadre d'un projet de réduction de capital par annulation d'actions autodétenues qui avait pour conséquence de faire varier sa participation en capital de plus de 1%, initialement comprise entre 30% et 50 %, en moins de douze mois consécutifs.

Cette dérogation a été octroyée par l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2016.

### **3.2. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes III.1 ci-dessus et III.3 à III.5 ci-après.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASSELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.

Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1<sup>er</sup> août 2003.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe III.6 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en **annexe n°2**.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

### **3.3. Les actions d'autocontrôle**

Aucune société contrôlée par la société ne détient une quelconque quotité de capital.

### **3.4. Avis de détention et aliénation de participation croisée**

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

### **3.5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice**

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées :	148 333
Cours moyen des achats :	6,72 €
Nombre d'actions vendues :	0
Cours moyen des ventes :	-
Nombre d'actions attribués définitivement aux salariés :	263 388
Nombre d'actions annulées :	0
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	0
Valeur nominale :	-

<b>Motifs des acquisitions (origine)</b>	<b>% du capital</b>	<b>Volume d'actions</b>
<b>Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)</b>		
<b>Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions</b>		
<b>Opérations de croissance externe</b>		
<b>Annulation</b>	4,67 %	263 388
<b>Animation du cours</b>		

### **3.6. Les délégations Financières**

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale mixte du 2 juin 2015 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 1<sup>er</sup> août 2017, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 15 juin 2017.



- **Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance**

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois des délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces autorisations arrivant à l'expiration le 1<sup>er</sup> août 2017, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler lesdites autorisations selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 15 juin 2017.

- **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE**

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce et de l'article L 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'assemblée générale du 23 mai 2013 a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être réalisées par utilisation de la délégation sera de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation a une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan

en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 1<sup>er</sup> août 2017, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 15 juin 2017.

▪ **Autorisation en matière d'actionnariat salarié individuel**

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra pas dépasser 1% du capital à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Cette autorisation arrivera à expiration le 1<sup>er</sup> août 2018.

▪ **Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pouvaient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat avait été fixé à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 16 909 772 euros.

Cette autorisation arrivant à expiration le 25 novembre 2017 et la finalité du programme d'acquisition devant être modifié, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de donner au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois et conformément aux articles L 225-209 et L 225-209-2 du Code de Commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Conformément à la recommandation de l'AMF du 02 février 2017 et du règlement délégué 2016/1052 du 8 mars 2016 complétant le règlement n°596/2014 du 16 avril 2014, les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- De réduire le capital de la société ;
- De satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ;
- De satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration, de gestion, ou de surveillance de l'émetteur ou d'une entreprise associée.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 30 € par action. Le nombre maximum d'actions à acquérir sera égal à 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 16 119 558 €.

Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Mixte du 26 mai 2016 et arrivera à expiration le 14 décembre 2018.

Par ailleurs, en conséquence des nouveaux objectifs d'annulation, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Mixte du 26 mai 2016 et arrivera à expiration le 14 juin 2019.

## **4. LES MANDATAIRES**

### **4.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe n°3 du présent rapport.

### **4.2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

Aucun mandat des administrateurs (Philip FOURNIER, Éric DURAND-GASSELIN, Myriam DURAND-GASSELIN et Vincent KEMMOUN) n'expire lors de la présente assemblée.

### **4.3. Les rémunérations des mandataires**

Selon la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, les actionnaires sont appelés à se prononcer, en Assemblée Générale ordinaire, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants, tels qu'ils vous sont présentés ci-après.

- **Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social – Tableau 1**

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

<b>Mandataire Social Dirigeant</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
<b>Philip FOURNIER, Président Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	<b>251</b>	240
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>240</b>
<b>Éric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	<b>245</b>	234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>234</b>

▪ **Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social – Tableau 2**

<b>Mandataire Social Dirigeant</b>	<b>Exercice 2016</b>		<b>Exercice 2015</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
<b>Philip FOURNIER, Président-Directeur Général</b>				
- rémunération fixe	<b>241</b>	<b>241</b>	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	6	<b>6</b>	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>240</b>	<b>240</b>
<b>Éric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué</b>				
- rémunération fixe	<b>241</b>	<b>241</b>	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>245</b>	<b>234</b>	<b>234</b>

- **Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants – Tableau 3**

<b>Mandataire social non dirigeant</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice N</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice N-1</b>
<b>Vincent KEMMOUN</b>		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Myriam DURAND-GASSELIN</b>		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

- **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe – Tableau 4**

Néant

- **Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par dirigeant-mandataire social – Tableau 5**

Néant

- **Actions de performance attribuées à chaque mandataire social – Tableau 6**

Néant

- **Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social – Tableau 7**

Néant

- **Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions – Tableau 8**

Néant

- **Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers – Tableau 9**

Néant

- **Historique des attributions d'actions de performance – Tableau 10**

Néant

- **Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence – Tableau 11**

	<b>Philip FOURNIER Président-Directeur Général</b>  Début de mandat : 27/06/2016 Fin de mandat AG 2019	<b>Éric DURAND-GASSELIN Directeur général délégué</b>  Début de mandat : 27/06/2016 Fin de mandat AG 2019
<b>Contrat de travail</b>	Non	Oui
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	Non	Non
<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>	Non	Non
<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>	Non	Non

Éric Durand-Gasselín, Directeur Général Délégué, a un contrat de travail avec la société Afone en tant que Directeur des Opérations depuis le mois d'Avril 1998.

Son salaire de base mensuel au titre de ce contrat de travail s'élevait à 3 373 € jusqu'au 30 juin 2016 et s'élève à 3 710 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le montant porté en charges pour l'exercice 2016 s'élève à 62 600 € (charges sociales patronales incluses).

## **5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants ne sont pas parvenus à leurs termes.

## **6. QUOTITE DE CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

## **7. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons d'approuver et de ratifier les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce autorisées par le conseil d'administration.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

- **Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement et qui se sont poursuivies lors de l'exercice écoulé :**
  - Convention de rémunération au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué de Monsieur Éric DURAND-GASSELIN (le montant du salaire de base mensuel était de 3 373 € jusqu'au 30 juin 2016 et est de 3 710 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016),

- Conventions de baux commerciaux suivants :

<b>Sociétés</b>	<b>Situation</b>	<b>Loyers</b>	<b>Charges locatives</b>
SCI IMMOBORDO	Mérignac	26 026 €	Néant
SCI LINCOLN	Paris	180 815 €	10 400 €

- **Conventions conclues antérieurement qui se sont poursuivies intervenues directement ou pas une personne interposé, entre, selon le cas, l'un des membres du directoire ou de Conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :**

- Convention de bail commercial entre la société AFONE INFRASTRUCTURE et la SCI TOUR ST SERGE pour un montant global annuel de loyers hors charges de 398 734 Euros,
- Convention de bail commercial entre la société AFONE MONETICS et la SCI TOUR ST SERGE pour un montant global annuel de loyers hors charges de 224 384 Euros,
- Convention de bail commercial entre la société AFONE SECURITE et la SCI IMMOBORDO pour un montant global annuel de loyers hors charges de 58 403 Euros.

\*       \*

\*

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

#### **Le conseil d'administration**



**AFONE****TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

	Dates de clôture des exercices				
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (€)	623 541	589 002	589 002	563 657	537 318
Nombre d'actions émises	6 235 410	5 890 016	5 890 016	5 636 574	5 373 186
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effective (en K€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (k €)	64 841	57 403	47 146	38 233	26 088
Bénéfice avant impôts, amortissement et provisions	5 990	5 977	7 206	7 628	8 420
Impôt sur les bénéfices	616	749	945	698	(568)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6 818	7 874	6 735	7 529	(10 313)
Montant des bénéfices distribués	3 617	3 416	1 944	2 255	1 666
<b>III. Résultat des opérations réduites à une action (en €)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,86	0,89	1,06	1,23	1,67
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,09	1,34	1,14	1,34	- 1,92
Dividende versé à chaque action	0,58	0,58	0,33	0,40	0,31
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés	158	138	36	36	35
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	6 366	5 914	1 481	1 218	1 322
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) (K€)	2 432	2 073	404	384	421

\* sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante.

**AFONE****TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

(Article L. 225-100 al. 7 C. com.)

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 23/03/2017	Montant résiduel au 23/03/2017
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	02/06/2015	01/08/2017	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	02/06/2015	01/08/2017	10 % du capital par période de 12 mois	-	-	10 % du capital par période de 12 mois
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	02/06/2015	01/08/2017	10 % du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	02/06/2015	01/08/2017	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	02/06/2015	01/08/2018	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social

## AFONE

## LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2016

Nom	Mandat dans la société	Date de Nomination ou Renouvellement	Date de Fin de Mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe et hors Groupe)		
					Société	Forme	Fonction
Philip FOURNIER	Président du Conseil d'Administration Directeur général	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018	-	AFONE PAIEMENT	SA à CS	Président du Conseil de Surveillance
					AFONE CALL	SAS	Président
					AFONE MONETICS	SAS	Président
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	Président
					AFONE SECURITE	SAS	Président
					AFONE SERVICES	EURL	Cogérant
					ASTP	SAS	Président
					FINLI	SA à CA	PDG
					AMIMO	SARL	Gérant
					ATLANTIQUE	SARL	Gérant
					SCEA CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	Cogérant
					SCI FAMILIS	SCI	Cogérant
					FINTECH	SARL	Gérant
					FL FINANCE	SA	Président du Conseil d'Administration
					FREMAP	SARL	Cogérant
					SCI IMOBORDO	SCI	Cogérant
					SCI TOUR SAINT SERGE	SCI	Cogérant
					SCI PRIEURE DE BEAUMONT	SCI	Cogérant
					SCI LINCOLN	SCI	Cogérant
					PLA CONSTRUCTION	SARL	Gérant
SCI DU CHAI DU DOMAINE FL	SCI	Cogérant					
SCI TUDY	SCI	Gérant					
GFA DU DOMAINE FL	GFA	Cogérant					

Nom	Mandat dans la société	Date de Nomination ou Renouvellement	Date de Fin de Mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe et hors Groupe)		
					Société	Forme	Fonction
Éric DURAND-GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018	Directeur des Opérations (fonctions salariées)	AFONE PAIEMENT	SA à CS	Président du Directoire
					AFONE CALL	SAS	Directeur Général
					AFONE MONETICS	SAS	Directeur Général
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	Directeur Général
					AFONE SECURITE	SAS	Directeur Général
					AFONE SERVICES	EURL	Cogérant
					ASTP	SAS	Directeur Général
					FINLI	SA à CA	DG Délégué et administrateur
					2R MUSIC	SARL	Liquidateur
					FREMAP	SARL	Cogérant
					SCI IMOBORDO	SARL	Cogérant
					SCI TOUR SAINT SERGE	SCI	Cogérant
					SCI LINCOLN	SCI	Cogérant
					AWYS	SA	Président du Conseil d'Administration
Vincent KEMMOUN	Administrateur	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018		AFONE PAIEMENT	SA à CS	Membre du Conseil de Surveillance
					FINLI	SA à CA	Administrateur
					K PARTICULIER	SARL	Gérant
RCO CONSEIL	SARL	Gérant					
Myriam DURAND-GASSELIN	Membre du Conseil de Surveillance	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018				

## VIII - RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES



**SAS CABINET DE SAINT FRONT**

AUDIT & CONSEIL EN RSE  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
EXPERTISE JUDICIAIRE

Rapport de vérification-REV06-11-01-2017

RV\_300016\_2016\_v1

31/12/2016

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

AFONE SA

11 place François Mitterrand – CS11024 – 49005 Angers Cedex 2

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après « le Référentiel »).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

3, rue Brindejonc des Moulinais - 31500 Toulouse  
Tél. : 05 61 24 74 40 - [www.cabinetdesaintfront.fr](http://www.cabinetdesaintfront.fr) - E-mail : [secretariat@cabinetdesaintfront.fr](mailto:secretariat@cabinetdesaintfront.fr)

1

Cabinet de Saint Front, Cabinet d'expertise comptable spécialisée en Développement durable  
N° SIRET : 494 642 978 00014 - CODE NAF / 741C

### Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 25 novembre 2016 et le 14 avril 2017.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

#### 1. Attestation de présence des Informations RSE

##### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

##### *Conclusion*

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales :
  - o l'effectif total
  - o les embauches et les licenciements
  - o l'organisation du temps de travail
  - o le nombre d'heures de formation ;
- informations environnementales :
  - o les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets
- informations sociétales :
  - o la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du siège social, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau du Groupe, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

*Conclusion*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2016

L'ORGANISME TIERS  
INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT



Jacques de SAINT FRONT

Président

## **IX - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Expertises & Services

80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC

Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A AFONE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

---



Expertises & Services

80, rue Cardinet  
75017 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS*

FIGEREC

Fiduciaire de gestion et de révision comptable  
69, rue Carnot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles*

---

**S.A. AFONE**

Société Anonyme au capital de 537 318.60 €  
Siège social : 11, place François Mitterrand  
49100 ANGERS

---

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Aucune nouvelle convention et aucun nouvel engagement n'a été autorisé par le Conseil d'administration depuis la clôture de l'exercice.

## 2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 2-1 Nature et objet : rémunération au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué

#### Modalités :

Le montant du salaire de base mensuel de Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, pour l'exercice de sa fonction de Directeur des opérations au titre de son contrat de travail, est passé de 3 373 €uros jusqu'au 30 juin 2016 à 3 710 € depuis le 1er juillet 2016 (salaire de base mensuel).

### 2-2 Nature et objet : baux commerciaux

#### Personnes concernées :

Monsieur Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

#### Modalités :

Les baux commerciaux concernent l'occupation de locaux à usage de bureaux pour l'exercice 2016.

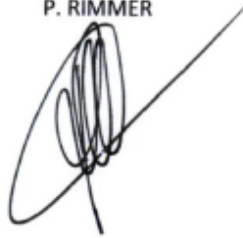
sociétés	situation	loyers	Charges locatives
SCI IMMOBORDO	Mérignac	26 026 €	Néant
SCI LINCOLN	Paris	180 815 €	10 400 €

Fait à Paris et Levallois-Perret, 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

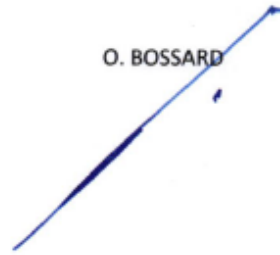
Expertises & Services

P. RIMMER



FIGEREC

O. BOSSARD



## **X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Chers actionnaires,

L'article L 225-37 du Code de commerce indique que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion :

- De la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- Des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- Des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale et présente les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues à l'article L 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 mars 2017.

### **1. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "**Code de Référence**").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

#### **1.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

##### **1.1.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, Président - Directeur Général, 60 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 616 276 actions de la société ;

- Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, Administrateur et Directeur Général Délégué, 52 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, Administrateur, 51 ans, possédant 715 actions de la société ;
- Madame Myriam DURAND-GASSELIN, Administrateur, 53 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société.

▪ **Indépendance des membres du conseil**

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

Le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et une femme. Par conséquent, il respecte les dispositions légales concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil.

*1.1.2. Le cumul des mandats*

Le tableau ci-annexé (**annexe n°1**) indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

*1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du conseil*

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 2017 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

*1.1.4. La tenue des réunions du Conseil d'Administration*

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, le taux d'assiduité des administrateurs ayant assisté aux réunions du conseil a été de 53 %.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et les représentants du cabinet EXPERTISE et SERVICES et du cabinet FIGEREC y ont effectivement participé.

#### *1.1.5. Règlement intérieur*

Le Conseil étudie l'option d'un règlement intérieur, lequel porte principalement sur les points suivants :

- Mission et informations du Conseil d'Administration,
- Déontologie, transparence, conflit d'intérêts, engagement de confidentialité des administrateurs,
- Réunions du Conseil d'Administration.

#### *1.1.6. Évaluation des travaux du conseil*

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

### **1.2. Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit**

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du Conseil d'Administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'intervenir dans les réunions du conseil sous forme de comité d'audit.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi :

1. Du processus d'élaboration de l'information financière,
2. De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
3. Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
4. De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice clos le Conseil d'Administration s'est réuni en formation de comité d'audit, en préambule du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes annuels, le 23 mars 2017.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

### **1.3. Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le Conseil d'Administration**

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

### **1.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

#### **1.4.1. Rémunération des mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

#### **▪ Rémunérations fixes et variables**

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

Aucune prime n'a été versée durant l'exercice.

#### **▪ Stock-options et attributions gratuites d'actions**

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

#### **▪ Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

#### **▪ Retraites**

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Avantages en nature**

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

- **Contrats de travail**

Monsieur Éric Durand-Gasselin, le Directeur Général Délégué, bénéficie d'un contrat de travail en tant que Directeur des opérations.

#### ***1.4.2. Rémunération des administrateurs***

Sur l'exercice 2016, il a été versé aux administrateurs des jetons de présence pour un montant global de 15.000 euros réparti par quart à chacun des administrateurs.

#### **1.5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### **1.6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.



## **2. PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE**

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- Le respect des politiques définies ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- D'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant 10 entités juridiques différentes, dont 1 détenue à 50 % du capital et 1 ad hoc, le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- De modes d'organisation spécifiques,
- De politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

L'ensemble des fonctions appartenant à la direction financière, est centralisé sur un site unique.

Les moyens humains de gestion du groupe, hors la Direction Générale, sont désormais placés au sein de la société AFONE INFRASTRUCTURE, société détenue à 100 % par la société AFONE.

### **2.1. Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe**

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chacun se doit de respecter.

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

## **2.2. Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne**

### **2.2.1. Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

### **2.2.2. Les acteurs exécutifs**

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne, la fraude et revenu assurance, la direction financière, le crédit management et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

#### **▪ Fraude et Revenu Assurance Groupe**

La Direction fraude et revenu assurance Groupe a été créée au cours de l'exercice 2010. Elle est rattachée à la Direction Générale, et a pour mission principale d'assurer la protection du chiffre d'affaires et la prévention et la détection de tout type de fraude.

La Direction fraude et revenu assurance Groupe définit une stratégie, élabore une méthodologie, les outils nécessaires à son application et un programme de travail annuel. Elle s'assure du déploiement du dispositif et de son efficacité auprès de l'ensemble des managers du Groupe. Ce programme de travail doit permettre aux entités d'identifier, dans l'exercice des métiers, les facteurs de risque susceptibles de permettre la réalisation de fraudes pouvant avoir un impact important sur les comptes.

Elle doit s'assurer d'une part que les fraudes et les détournements de chiffre d'affaires sont détectés et que leur coût est mesuré en termes d'impact sur les comptes, d'autre part que le renforcement des activités de contrôle opérationnel permet de réduire ces impacts.

#### **▪ Direction Financière**

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- Produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'Afone S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- Piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe.
- Produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- Concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- Identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

#### ▪ **Credit Management**

La Direction du crédit management Groupe, créé en 2010, rattachée à la direction financière, a pour objectifs, outre la supervision fonctionnelle des équipes de crédit management des différentes entités, de disposer à tous les niveaux de l'organisation d'une connaissance précise et consolidée des risques de crédit avec nos clients et partenaires et de mettre en place des outils permettant de gérer ce risque.

#### ▪ **Direction Générale**

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier de ces dernières par le biais de réunions et/ou comptes rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale,
- La signature de tous les ordres de paiements vers des tiers. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

### **2.3. Dispositifs de contrôle interne**

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

#### **2.3.1. Détection et traitement de la fraude interne**

La détection des cas de fraude est de la responsabilité du management aidé par des outils de détection d'anomalies pour les risques les plus élevés.

Lorsque les soupçons de fraude sont suffisamment élevés, les enquêtes sont en général confiées à la direction financière, en étroite collaboration avec la direction générale. Les résultats des enquêtes ont permis de déterminer trois domaines prioritaires en vue de la mise en œuvre d'actions de prévention de la fraude : les contrats, les flux financiers et les possibles défaillances du management.

Pour tous les cas détectés, les suites juridiques, civiles ou pénales, seraient envisagées après avis conjoint de la Direction Générale, des conseils juridiques et/ou de la Direction des Ressources Humaines.

### *2.3.2. Développement de l'auto-évaluation du contrôle interne*

L'auto-évaluation est une démarche initiée par la Direction Générale, mise en œuvre pour certains services opérationnels afin d'évaluer la qualité du contrôle interne de leurs activités.

Cette démarche s'appuie sur un processus normé permettant au management d'identifier sous sa responsabilité les améliorations à apporter en matière de contrôle interne et d'effectuer les actions correctrices.

Elle comprend une étape préalable d'identification et d'analyse des risques. Des audits internes permettent de s'assurer de l'efficacité de la démarche et des plans d'actions mis en œuvre.

### *2.3.3. Procédures de contrôle interne financier*

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

## **2.4. Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- La Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- Le reporting comptable et de gestion unifiés ;
- Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.

### *2.4.1. Le reporting comptable et de gestion unifiés*

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- Le processus de reporting de gestion.

#### **▪ Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques**

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- Des liasses alimentées des données commerciales ;
- Des investissements détaillés par projet.

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

▪ **Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe**

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de chaque exercice et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe. Elle a été également réalisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au Conseil d'Administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- À l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- Pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

▪ **Le processus de reporting de gestion**

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s'articule autour :

- D'un reporting commercial hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine ;
- Des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

#### **2.4.2. *Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe***

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- L'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;
- L'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

#### **2.5. *Évolution du dispositif de contrôle interne***

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

#### **2.6. *Procédure de gestion des risques***

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

**Le Président du Conseil d'Administration,  
Monsieur Philip FOURNIER**

## AFONE - LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2016

Nom	Mandat dans la société	Date de Nomination ou Renouvellement	Date de Fin de Mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe et hors Groupe)		
					Société	Forme	Fonction
Philip FOURNIER	Président du Conseil d'Administration Directeur général	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018	-	AFONE PAIEMENT	SA à CS	Président du Conseil de Surveillance
					AFONE CALL		Président
					AFONE MONETICS	SAS	Président
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	Président
					AFONE SECURITE	SAS	Président
					AFONE SERVICES	SAS	Cogérant
					ASTP	EURL	Président
					FINLI	SAS	PDG
					AMIMO	SA à	Gérant
					ATLANTIQUE	CA	Gérant
					SCEA CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SARL	Cogérant
					SCI FAMILIS	SCEA	Cogérant
					FINTECH		Gérant
					FL FINANCE	SCI	Président du Conseil d'Administration
						SARL	
					FREMAP	SA	Cogérant
					SCI IMOBORDO		Cogérant
					SCI TOUR SAINT SERGE	SARL	Cogérant
					SCI PRIEURE DE BEAUMONT	SCI	Cogérant
					SCI LINCOLN	SCI	Cogérant
					PLA CONSTRUCTION	SCI	Gérant
					SCI DU CHAI DU DOMAINE	SCI	Cogérant
					FL	SARL	Gérant
SCI TUDY	SCI	Cogérant					
GFA DU DOMAINE FL	SCI						
	GFA						

Nom	Mandat dans la société	Date de Nomination ou Renouvellement	Date de Fin de Mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe et hors Groupe)		
					Société	Forme	Fonction
Éric DURAND-GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018	Directeur des Opérations (fonctions salariées)	AFONE PAIEMENT	SA à CS	Président du Directoire
					AFONE CALL		Directeur Général
					AFONE MONETICS	SAS	Directeur Général
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	Directeur Général
					AFONE SECURITE	SAS	Directeur Général
					AFONE SERVICES	SAS	Cogérant
					ASTP	EURL	Directeur Général
					FINLI	SAS	DG Délégué et administrateur
						SA à	
					2R MUSIC	CA	Liquidateur
					FREMAP		Cogérant
					SCI IMOBORDO	SARL	Cogérant
					SCI TOUR SAINT SERGE	SARL	Cogérant
					SCI LINCOLN	SARL	Cogérant
AWYS	SCI	Président du Conseil d'Administration					
	SCI						
	SA						
Vincent KEMMOUN	Administrateur	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018		AFONE PAIEMENT	SA à CS	Membre du Conseil de Surveillance
					FINLI		Administrateur
					K PARTICULIER	SA à CA	Gérant
					SARL	Gérant	
					SARL		
Myriam DURAND-GASSELIN	Membre du Conseil de Surveillance	26-05-2016	A l'issue de l'AGO tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018				

**XI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

S.A AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

---



**S.A. AFONE**  
Société Anonyme au capital de 537 318.60 €  
Siège social : 11, place François Mitterrand  
49100 ANGERS

---

*Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## 1 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.


## 2 - AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Levallois-Perret, 26 avril 2017

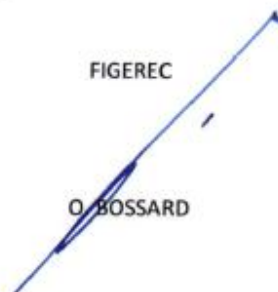
Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



P. RIMMER

FIGEREC



O. BOSSARD

## XII – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BECOUCHE				EXPERTISES & SERVICES				FIGEREC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	0	12	0 %	13%	48	52	67%	76%	48	52	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	88	82	100 %	87%	23	15	33 %	24%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-total	88	94	100%	100%	71	67	100%	100%	48	52	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	88	94	100%	100%	71	67	100%	100%	48	52	100%	100%